



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

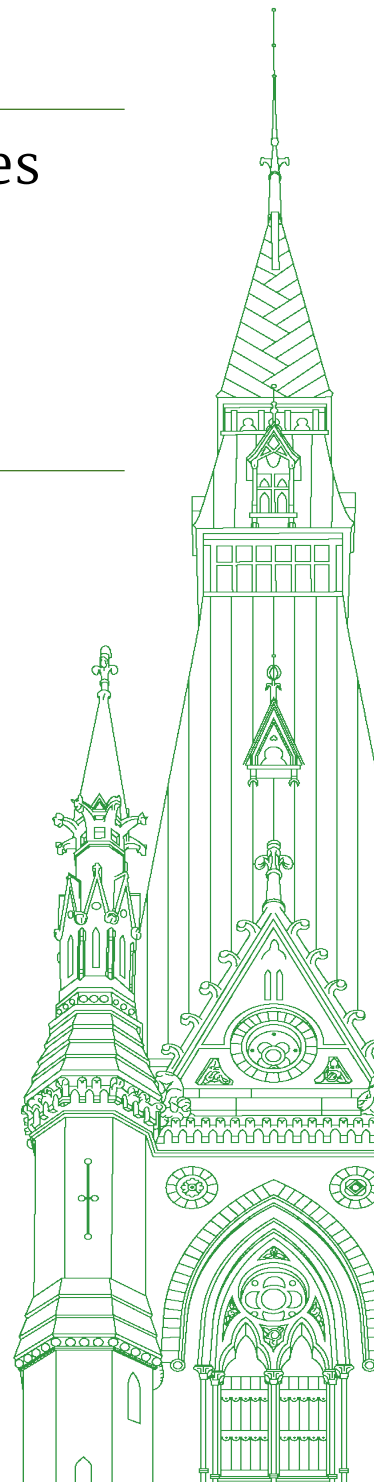
Comité permanent des pêches et des océans

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 021

Le lundi 2 février 2026

Président : Patrick Weiler



Comité permanent des pêches et des océans

Le lundi 2 février 2026

• (1105)

[Traduction]

Le président (Patrick Weiler (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country, Lib.)): Bonjour à tous. Je déclare la séance ouverte.

[Français]

Je vous souhaite la bienvenue à la 21^e réunion du Comité permanent des pêches et des océans.

[Traduction]

Je tiens tout d'abord à souligner que nous sommes réunis sur le territoire ancestral et non cédé du peuple algonquin anishinabe, et je suis reconnaissant que nous puissions accomplir l'important travail du Comité sur les terres qu'il gère depuis des temps immémoriaux.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à l'invitation du Comité permanent des finances, le Comité se réunit pour commencer son étude de l'objet des articles 553 à 570 du projet de loi C-15, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 4 novembre 2025.

[Français]

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride, conformément au Règlement. Les députés peuvent y participer en personne ou au moyen de l'application Zoom.

[Traduction]

Avant de continuer, j'aimerais demander à tous les participants en personne de consulter les directives indiquées sur les cartes qui se trouvent sur la table. Ces mesures sont en place pour aider à prévenir les incidents de rétroaction acoustique et protéger la santé et la sécurité de tous les participants, mais particulièrement des interprètes. Vous remarquerez également un code QR sur la carte, qui mène à une courte vidéo de sensibilisation.

J'aimerais rappeler à l'ensemble des participants que tous les commentaires doivent être adressés à la présidence.

[Français]

Les députés présents dans la salle qui souhaitent prendre la parole doivent lever la main; les députés qui participent à la rencontre au moyen de l'application Zoom doivent utiliser la fonction « Lever la main ».

[Traduction]

Sur ce, j'aimerais souhaiter de nouveau la bienvenue à l'honorable Joanne Thompson, ministre des Pêches et des Océans du Canada, ainsi qu'à Kaili Levesque, sous-ministre intérimaire.

Nous allons passer directement à la déclaration liminaire de la ministre Thompson.

Vous avez cinq minutes.

L'hon. Joanne Thompson (ministre des Pêches): Merci, monsieur le président.

Je suis ravie d'être ici devant le Comité permanent des pêches et des océans.

Le budget 2025 est celui de la transformation. Nous dépensons moins dans les opérations pour pouvoir investir davantage dans l'avenir des Canadiens, en créant des carrières bien rémunérées, en bâtissant notre pays et en faisant croître notre économie. Nous nous assurons ainsi que les industries canadiennes seront soutenues.

Aux quatre coins de la planète, les gens veulent des fruits de mer canadiens, car ce sont les meilleurs au monde. En plus d'être éthiques et durables, ils sont de la plus haute qualité. C'est pourquoi le Canada exporte des poissons et des fruits de mer dans plus de 100 pays.

Pour bâtir un Canada fort, notre nouveau gouvernement met résolument l'accent sur l'élargissement des marchés afin de faire croître notre secteur des poissons et des fruits de mer et ainsi soutenir une économie canadienne forte. Plus tard au courant de l'année, j'appuierai des pêcheurs, transformateurs et exportateurs canadiens à l'occasion de salons sur les fruits de mer à Boston et à Barcelone afin de m'assurer que les fruits de mer canadiens se retrouvent sur le menu des marchés mondiaux. C'est ainsi que nous bâtissons une économie côtière résiliente et générons une prospérité à long terme pour le secteur. L'élargissement de nos marchés protège les dizaines de milliers d'emplois que nos pêches favorisent dans les communautés rurales et côtières.

Nous préconisons une approche pangouvernementale afin de trouver des solutions et de nous battre pour les Canadiens. Tout récemment, notre premier ministre était en Chine, pays avec lequel nous avons travaillé pour éliminer les droits de douane sur le homard et le crabe. Il s'agit de pêches extrêmement précieuses pour ce secteur, et cela constitue une étape importante pour l'accès au marché des fruits de mer canadiens. Le Canada modifie sa relation avec la Chine — le deuxième marché d'exportation de poissons et de fruits de mer en importance pour le Canada — et ouvre de nouvelles possibilités dans la diversification commerciale.

Alors que le récent accord avec la Chine devrait nous permettre de continuer de diversifier notre marché de fruits de mer au sein du marché chinois, nous devons poursuivre nos efforts pour éliminer les droits de douane restants sur le secteur des poissons et des fruits de mer du Canada. Nous ouvrons des marchés pour les fruits de mer canadiens; parallèlement, le chef de l'opposition encourage les Canadiens à se passer de nos fruits de mer.

Je défendrai toujours nos pêcheurs et nos travailleurs. J'ai entendu des appels d'accès au marché de la part de pêcheurs sur les quais et de travailleurs dans nos usines. C'est pourquoi la consultation est une grande priorité pour moi. C'est ainsi que de bonnes décisions sont prises.

À Terre-Neuve-et-Labrador, j'ai lancé le sondage sur la pêche alimentaire afin d'entendre directement les pêcheurs et de comprendre comment nous pouvons faire en sorte que la pêche alimentaire dans la province réponde à leurs besoins. Plus de 9 500 personnes ont répondu et participé au sondage afin de faire entendre leur voix. J'ai demandé à mon ministère de compiler les renseignements afin qu'il puisse prendre une décision qui fonctionne pour les gens à la maison. Il s'agit d'une véritable consultation. Les conservateurs préfèrent tenter de faire adopter une loi à toute vitesse, sans consultation, une loi qui n'écoute pas les pêcheurs de notre province et qui, au contraire, met en péril toutes nos pêches commerciales dans le Canada atlantique en cherchant à imposer une gestion universelle à toutes les pêcheries.

Permettez-moi d'aborder un instant la question de l'application de la loi. Notre gouvernement a pris un engagement à l'égard de pêches sûres et ordonnées. Les agents de la conservation et de la protection font de l'excellent travail pour protéger les ressources et faire appliquer la Loi sur les pêches.

Au cours de la dernière saison, les agents de la conservation et de la protection ont saisi des milliers de pièges. Ils ont retourné des dizaines de milliers de homards dans l'eau. Ils ont inspecté des dizaines d'établissements. Le service de la conservation et de la protection continuera d'adopter une posture ferme en matière d'application de la loi afin de gérer une pêche sûre et ordonnée. J'appuie entièrement le travail des agents d'application de la loi.

En tant que ministre des Pêches, mon travail consiste à m'assurer que nous protégeons à la fois les ressources ainsi que le gagne-pain des personnes qui en dépendent afin que ce travail existe toujours pour nos enfants et nos petits-enfants. Je juge très important que nous recensons chaque possibilité d'amener plus de jeunes dans cette industrie, parce que les jeunes doivent pouvoir imaginer un avenir dans ce secteur.

Je veux que nos collectivités continuent de percevoir les avantages de la pêche. Nous allons de l'avant avec des consultations pour moderniser nos pêches sur la côte Ouest, afin que le système de délivrance de permis fonctionne mieux et que les pêcheurs puissent tirer davantage de bénéfices de leur travail acharné.

Sur la côte Est, je mets l'accent sur le renforcement de l'administration et de l'application du Règlement sur la pêche côtière pour veiller à ce que nos pêches profitent aux personnes qui font le travail ainsi qu'à leurs collectivités. Nous voulons que les avantages des pêches côtières demeurent entre les mains des titulaires de permis indépendants dans les collectivités qu'ils soutiennent.

Nous continuons notre examen des règles de concert avec l'industrie afin de voir comment les améliorer. C'est grâce à la consultation et à la collaboration que nous pouvons assurer une bonne gestion des pêches qui profite aux Canadiens.

Merci. Je répondrai avec plaisir à vos questions.

Le président: Merci beaucoup, madame la ministre.

Nous allons maintenant commencer notre première période de questions, en commençant par M. Arnold pour six minutes.

Mel Arnold (Kamloops—Shuswap—Central Rockies, PCC): Merci, madame la ministre, d'être ici. Vous avez réussi à participer à la réunion malgré un préavis assez court.

Je suis déçu que vous ayez pris votre temps aujourd'hui non pas pour discuter de la question qui était le seul élément à l'ordre du jour, soit l'objet des articles 553 à 570 du projet de loi C-15, mais bien pour adopter une approche partisane et dirigée ici aujourd'hui. De manière générale, depuis les 10 années que je siège au Comité, celui-ci s'est efforcé d'améliorer les pêches et la situation des pêcheurs. Je suis déçu que vous ayez utilisé ce moment pour lancer une attaque partisane. Pas un seul mot de votre déclaration liminaire ne traite de la question à l'étude aujourd'hui, soit les articles 553 à 570.

Madame la ministre, avez-vous été renseignée au sujet de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce, ou OCPED?

• (1110)

L'hon. Joanne Thompson: Oui.

Mel Arnold: Avez-vous été informée de la cession par le gouvernement de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce?

L'hon. Joanne Thompson: Oui.

Mel Arnold: Madame la ministre, le MPO a une page Web qui explique le processus de transition ou de transformation de l'OCPED. Cette page Web contient un engagement, à savoir que le gouvernement du Canada s'engage « à assurer son bon fonctionnement à long terme ».

Compte tenu des problèmes et des dysfonctionnements que l'OCPED a connus en tant que société d'État, comment le gouvernement du Canada peut-il s'engager à assurer le bon fonctionnement à long terme de l'OCPED après sa cession?

L'hon. Joanne Thompson: Comme vous le savez, le gouvernement a pris la décision de se départir de l'OCPED afin qu'il puisse se moderniser et devenir plus compétitif. Nous avons entamé une négociation exclusive avec un soumissionnaire. Étant donné que le gouvernement du Canada respecte la confidentialité de nos négociations, je ne peux pas vous en dire plus au sujet de cette négociation à l'heure actuelle.

Madame la sous-ministre, souhaitez-vous ajouter quelque chose?

Kaili Levesque (sous-ministre intérimaire, ministère des Pêches et des Océans): Merci beaucoup, madame la ministre.

Dans ce dossier précis, comme la ministre l'a souligné, nous sommes liés par des obligations de confidentialité commerciale. L'objectif est de revitaliser l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce afin qu'il puisse répondre aux besoins du marché et mieux servir les pêcheurs en eaux intérieures.

Mel Arnold: L'OCPED a perdu 7,2 millions de dollars en 2024 et 7,6 millions de dollars en 2025. Une fois l'OCPED cédé, continuera-t-il de recevoir des fonds fédéraux pour absorber ce type de pertes dans ses opérations et combler le manque à gagner?

L'hon. Joanne Thompson: Je vous dirai la même chose. Par besoin de confidentialité, je ne peux pas parler du processus de négociation à l'heure actuelle.

Madame la sous-ministre, souhaitez-vous ajouter...

Mel Arnold: Évidemment, vous éludez la question.

Le 4 décembre 2025, la déclaration concernant la cession de l'OCPED était la suivante: « Le processus de cession visait à réduire les risques financiers. » Pour réduire les risques financiers de qui ce processus a-t-il été conçu?

L'hon. Joanne Thompson: Je vais revenir à un commentaire fait précédemment, à savoir que l'objectif de la cession est de moderniser l'entreprise et de la rendre plus compétitive.

Mel Arnold: Les risques financiers de qui doivent être réduits?

L'hon. Joanne Thompson: Encore une fois, cela relève de la confidentialité du processus. Je pense que nous devons nous assurer que cela se poursuit.

Mel Arnold: Le gouvernement va-t-il continuer à assumer le risque financier?

L'hon. Joanne Thompson: Je dirai la même chose. Ce processus est confidentiel, et vise à protéger toutes les personnes concernées.

Mel Arnold: Pourquoi êtes-vous ici si vous ne pouvez même pas nous dire comment cette cession va fonctionner? Comment pouvons-nous formuler la moindre recommandation si vous éludez constamment les questions qui nous permettraient d'en faire?

Madame la ministre, à combien d'organisations le gouvernement fédéral a-t-il donné accès au financement de renforcement des capacités dans le cadre du processus de cession? Des organisations se sont vu offrir la possibilité d'accéder à du financement de renforcement des capacités pour faciliter la participation au processus d'appel d'offres. À combien d'organisations le gouvernement fédéral a-t-il donné accès à un financement de renforcement des capacités?

L'hon. Joanne Thompson: Pour cette question, je vais céder la parole à la sous-ministre. Je dois protéger la confidentialité de toutes les personnes qui ont participé à ce processus.

Kaili Levesque: Le nombre de soumissionnaires est soumis à des paramètres de confidentialité, mais tous ont eu la possibilité de participer. Une fois le processus achevé, nous serons heureux de vous communiquer les résultats.

Mel Arnold: D'accord.

Quels critères une organisation doit-elle remplir pour accéder au financement des capacités afin de participer au processus d'appel d'offres? Quels étaient les critères?

L'hon. Joanne Thompson: Encore une fois, cela fait partie de la confidentialité.

Madame la sous-ministre, je ne sais pas si vous pouvez ajouter autre chose.

Kaili Levesque: Des critères d'appel d'offres détaillés ont été établis pour la participation au processus lui-même... et afin de faire appel à tous les soumissionnaires intéressés dans le cadre du processus de financement du développement des capacités afin de garantir qu'ils aient la capacité de participer à l'analyse et au développement du marché, etc., tout le travail nécessaire à la diligence raisonnable, monsieur.

• (1115)

Mel Arnold: Madame la ministre, le gouvernement discute-t-il avec les pêcheurs qui avaient choisi de ne pas commercialiser leurs produits par l'entremise de l'OCPED dans le passé?

L'hon. Joanne Thompson: En ce qui concerne le processus, je céderai la parole à la sous-ministre, mais je peux vous dire que j'ai moi-même rencontré bon nombre de ces pêcheurs. J'ai également

visité l'OCPED à Winnipeg; j'ai donc assurément mené des consultations directes.

Madame la sous-ministre, voulez-vous ajouter quelque chose à propos du processus plus formel?

Kaili Levesque: La réponse courte est oui. Je sais que le temps est écoulé, mais cela faisait effectivement partie de la consultation: pour aider à déterminer quels étaient ces critères et à quoi doit ressembler la transformation de l'OCPED pour les pêcheurs en eau douce et pour que les pêcheurs participent aux ventes sur le marché.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Arnold.

Nous allons passer à M. Connors pour six minutes.

Paul Connors (Avalon, Lib.): Merci beaucoup.

Bienvenue, madame la ministre.

Le gouvernement a pris des mesures pour rendre les ministères plus efficaces et plus rationalisés. Comment le dessaisissement de l'OCPED aide-t-il le gouvernement au chapitre de ce processus?

L'hon. Joanne Thompson: Encore une fois, je dois être très prudente concernant la confidentialité du processus, mais je dirai que l'intention est de moderniser l'OCPED et de rendre les processus plus concurrentiels.

J'ajouterai que j'ai visité cet été de nombreuses collectivités qui font toujours partie du processus et qui faisaient partie de la consultation initiale, et que les produits de la mer sont sans aucun doute extrêmement importants pour tous les secteurs. Nous devons toujours pouvoir adapter les processus afin d'atteindre nos objectifs, qui consistent en fin de compte à commercialiser le produit.

Madame la sous-ministre, je ne sais pas si vous voulez ajouter autre chose.

Kaili Levesque: En effet, pour obtenir le mandat nécessaire en vue de poursuivre cette entreprise, nous avons fait appel de façon ouverte aux pêcheurs, ceux qui collaborent avec l'OCPED, et ceux qui ont choisi de ne plus le faire.

Autrefois, l'Office exerçait un monopsonne dans la pêche des poissons d'eau douce, et l'idée est que, dans un marché ouvert, il était difficile d'être de plus en plus concurrentiel. Quand on examine le modèle d'affaires, fondamentalement, et les pêcheurs qui ont choisi de ne plus vendre dans ce cadre, pour quelle raison ont-ils fait ce choix, et comment pourrait-on établir un processus visant à favoriser cet engagement axé sur le marché?

Paul Connors: Bon nombre des pêcheurs qui travaillent dans la pêche en eau douce au Canada sont autochtones. Tout en travaillant sur le dessaisissement, que faites-vous pour vous assurer que les pêcheurs autochtones auront accès aux marchés?

L'hon. Joanne Thompson: Je dois de nouveau invoquer la nécessité de protéger la confidentialité dans le cadre du processus de dessaisissement. Avant de céder la parole à la sous-ministre pour cette question, j'ajouterai que cette consultation, comme nous l'avons dit de nombreuses fois, est très importante, et ce, avec toutes les parties concernées, avec les pêcheurs autochtones ainsi que les pêcheurs non autochtones.

Madame la sous-ministre, je ne sais pas si vous pouvez ajouter quelque chose.

Kaili Levesque: Le député a mentionné le financement des capacités fourni aux organisations autochtones qui participent au processus d'appel d'offres. De plus, des critères prioritaires ont été établis dans le cadre du processus d'appel d'offres lui-même. Ils comprennent les pêches autochtones et les pêcheurs en eau douce des régions rurales et éloignées également, pour garantir la prise en considération des réalités propres à ces pêcheurs et des marchés qu'ils tentent de développer et dans lesquels ils cherchent à s'implanter.

Paul Connors: Quand le gouvernement a commencé à étudier le dessaisissement de l'OCPED, quels défis et avantages ont été associés au dessaisissement de l'Office? Quels ont été certains des défis sur lesquels vous vous êtes penchés?

L'hon. Joanne Thompson: Je vais céder la parole à la sous-ministre concernant ce détail, mais j'aimerais souligner encore une fois que le processus portait sur la capacité de moderniser l'OCPED et de lui permettre d'être plus concurrentiel.

Madame la sous-ministre, je ne sais pas si vous pouvez ajouter quelque chose. La confidentialité fait en sorte qu'il m'est très difficile de donner des détails, mais y a-t-il autre chose?

Kaili Levesque: Les paramètres du marché, à savoir la perte des parts de marché dans la vente de poissons d'eau douce, ont été l'un des principaux facteurs de motivation. Les revenus décroissants et la baisse du nombre de participants à l'OCPED lui-même ont assurément été un facteur déterminant à cet égard.

Plusieurs provinces et territoires ont choisi de ne plus participer à la structure de l'OCPED, compte tenu du monopsonne dont j'ai parlé, sur lequel il repose, préférant l'accès au marché libre afin de maximiser les revenus des pêcheurs individuels. Cela a été un facteur déterminant dans la réflexion suivante: si le marché ne s'y prête pas, nous devons le transformer pour nous assurer que des possibilités s'offrent aux pêcheurs et que l'Office répond aux demandes du marché en matière de possibilité d'exportation ainsi qu'à l'échelle nationale.

• (1120)

Paul Connors: Madame la ministre, j'aimerais vous poser une question sur la pêche de subsistance et l'enquête qui vient d'être menée.

Quand prévoit-on mettre certaines données à la disposition des pêcheurs commerciaux?

L'hon. Joanne Thompson: Comme je l'ai dit plus tôt, je suis fière de dire que plus de 9 500 personnes ont participé. C'était vraiment extraordinaire. Nous examinons actuellement ces informations.

Je n'ai pas de date — madame la sous-ministre, je ne sais pas si vous en avez une —, mais je peux vous dire que nous examinons activement les réponses à l'enquête. Assurément, nous vous ferons part des résultats quand nous aurons terminé.

Paul Connors: J'aimerais également poser une question, comme vous êtes ici, sur l'industrie du maquereau. J'ai parlé à de nombreux pêcheurs de Terre-Neuve-et-Labrador qui pensent que la pêche devrait être réouverte. Pourriez-vous nous donner votre avis à ce sujet, s'il vous plaît?

L'hon. Joanne Thompson: Bien sûr.

J'ai parlé tant avec des responsables de l'industrie qu'avec des pêcheurs; je pense l'avoir dit quand j'ai comparu devant le Comité la dernière fois. Nous prenons certainement au sérieux ce que disent

les pêcheurs. Ils sont nos yeux sur l'eau. Nous avons reçu les données de l'industrie, et nous les examinons actuellement. Une fois que les données seront disponibles, nous les communiquerons.

Paul Connors: Les pêcheurs ont fait part de leur crainte que les données scientifiques ne correspondent pas à ce qu'ils voient sur l'eau. Ils espèrent que les yeux sur l'eau, comme vous l'avez dit, sont pris en considération au moment d'examiner de nouveau cette pêche.

L'hon. Joanne Thompson: Je l'ai bien compris. Je crois sincèrement en la consultation, c'est pourquoi nous avons demandé aux responsables de l'industrie de nous communiquer leurs données. C'est en cours d'examen. Ils participeront aux discussions pendant que nous examinons les deux options et allons de l'avant.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Connors.

[Français]

Monsieur Deschênes, vous avez la parole pour six minutes.

Alexis Deschênes (Gaspésie—Les Îles-de-la-Madeleine—Lis-tuguj, BQ): Merci, monsieur le président.

Bonjour à tous.

Bonjour, madame la ministre. Je suis content de vous recevoir et de vous revoir.

Une promesse électorale importante a été faite par votre chef, à savoir la création d'un fonds des pêches de l'Arctique et le renflouement du Fonds des pêches de l'Atlantique et du Fonds des pêches du Québec.

Je veux vous parler du Fonds des pêches du Québec, pour essayer de comprendre ce qui se passe. En nous promenant et en parlant avec les gens, nous voyons qu'ils réclament de manière unanime le retour du Fonds des pêches du Québec. Malheureusement, celui-ci arrivera à échéance le 31 mars prochain, et pas un dollar n'a été annoncé à cet égard dans le dernier budget.

Au mois de janvier dernier, j'ai rencontré les gens de l'Association québécoise de l'industrie de la pêche. Une résolution votée à l'unanimité demandait le retour du fonds des pêches, et nous nous apercevons que c'était ce qui était réclamé tant de la part des associations de pêcheurs que de la part des instituts scientifiques, comme Merinov, et des gens du secteur industriel.

Plusieurs projets et plusieurs groupes sont en attente. Sur la Côte-Nord, on attend des rampes de mise à l'eau. Les homardiens attendent un projet pour mieux étudier les fonds marins. Le secteur des pêches est prêt à se moderniser, à innover et à aller de l'avant, mais il a besoin du fonds des pêches pour le faire.

Pourquoi, malgré la promesse qui a été faite, n'y a-t-il toujours pas l'argent qui a été annoncé dans le Fonds des pêches du Québec?

[Traduction]

L'hon. Joanne Thompson: J'aimerais dire que ce budget est très important pour le Québec. Il prévoit un financement pour un aéroport, un chantier naval et le pavillon des requins, ainsi qu'un soutien pour les ports pour les petites embarcations dans votre circonscription. Je dois souligner que vous avez voté contre tout cela. Je sais que le fonds des pêches est très important. J'en suis très consciente.

J'aimerais également dire que, évidemment, comme vous l'avez mentionné, le financement est disponible jusqu'à la fin mars. Assurément, nous vous communiquerons toute autre information disponible, mais je comprends que ce soit très important pour l'industrie.

[Français]

Alexis Deschênes: Dans votre allocution d'ouverture, vous disiez vouloir soutenir l'industrie de la pêche pour ce qui est de l'innovation. Le fonds des pêches est exactement l'outil qu'il faut pour le faire.

Pourquoi n'y a-t-il pas encore d'argent annoncé pour renflouer le fonds des pêches?

[Traduction]

L'hon. Joanne Thompson: Je reviendrai sur les postes plus généraux du budget qui étaient très importants pour votre région, des choses pour lesquelles vous avez fait pression et qui étaient prévues dans le budget. Je tiens de nouveau à mentionner que vous avez voté contre tous ces postes.

Je répéterai que je comprends que le fonds des pêches est extrêmement important. Nous disposons d'un financement jusqu'à la fin mars. Je vous tiendrai au courant si quelque chose change dans les semaines à venir.

• (1125)

[Français]

Alexis Deschênes: Madame la ministre, cette promesse électorale est-elle toujours valide ou a-t-elle été abandonnée par votre gouvernement?

[Traduction]

L'hon. Joanne Thompson: Je comprends que ce soit très important. Tous les intervenants le disent. Mes propres collègues le disent, et on le dit dans des réunions comme celle-ci. C'est le message que je transmets.

Nous disposons d'un financement jusqu'à la fin mars, et si quelque chose change, je vous le dirai immédiatement.

[Français]

Alexis Deschênes: Vous poussez donc, vous aussi, pour le renflouement du fonds des pêches. C'est ce que je comprends.

[Traduction]

L'hon. Joanne Thompson: Je défends activement tout ce que me transmettent les pêcheurs, l'industrie et tous les acteurs du secteur de la pêche. C'est important que je fasse cela.

Quand je parle de consultation, je prends ce processus au sérieux. J'examine les informations que l'on me transmet. Si l'on doit intégrer quelque chose dans les processus scientifiques — nous venons de parler de la pêche au maquereau à Terre-Neuve-et-Labrador — nous le ferons. Si cela veut dire que je dois défendre cela au sein du gouvernement, je le ferai également. Je répète que je sais très bien que c'est très important.

[Français]

Alexis Deschênes: Madame la ministre, alors que le contexte mondial est si incertain, qu'il faut nous assurer que notre industrie des pêches renforce ses capacités, et qu'on a fait la promesse de non seulement renflouer le fonds des pêches, mais aussi d'augmenter son financement de 20 %, êtes-vous d'accord pour dire qu'il serait inacceptable et pratiquement impardonnable de ne pas le faire?

[Traduction]

L'hon. Joanne Thompson: J'entends et je comprends ce que vous dites, mais je vais revenir sur mon premier point. Il y avait de nombreux postes dans le budget qui étaient très importants pour votre région. Je sais que vous m'en avez parlé avant le dépôt du budget. Je dois souligner que vous avez voté contre tous ces postes.

Je travaille sur tous ces postes. Ils sont tous importants, et je défends toutes les régions du pays.

[Français]

Alexis Deschênes: Madame la ministre, le renflouement du fonds des pêches n'était pas dans le budget, ce qui est quand même un manquement important.

[Traduction]

L'hon. Joanne Thompson: Auriez-vous quand même voté contre le budget?

[Français]

Alexis Deschênes: Le budget a été adopté, et les investissements que nous avons eus, notamment pour Exploramer, constituent une bonne politique publique. Je vous félicite et je vous remercie d'avoir été sensible à nos doléances.

Cependant, ça ne change rien au fait que le fonds des pêches est vide. Le Québec est prêt à s'engager. Il y a aussi une question de temps, parce que, si ça finit par débloquer un jour, que votre promesse est réalisée et qu'il y a des fonds, il va falloir vous entendre avec le Québec. Ne trouvez-vous pas qu'on perd des mois précieux?

[Traduction]

L'hon. Joanne Thompson: Nous avons toujours des fonds jusqu'à la fin du mois de mars. S'il y a un quelconque changement, je vous le ferai savoir.

[Français]

Alexis Deschênes: Merci.

Le président: Merci, monsieur Deschênes.

Ça complète le premier tour de questions.

[Traduction]

Nous allons entamer la deuxième série de questions avec M. Small pendant cinq minutes.

Clifford Small (Central Newfoundland, PCC): J'aimerais remercier la ministre de comparaître aujourd'hui.

Madame la ministre, cela fait 10 ans que le parti libéral gère de manière désastreuse l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce. Un nombre assez élevé de pêcheurs dépendent de cet organisme pour acheter et transformer leurs poissons, surtout en Saskatchewan et au Manitoba. Connaissez-vous ce pourcentage, madame la ministre?

L'hon. Joanne Thompson: Je vais laisser la sous-ministre vous donner le chiffre exact.

Clifford Small: Je pense que vous devriez connaître ce chiffre, madame la ministre. C'est très important. Vous dépendez de votre budget pour apporter un changement important qui va toucher les pêcheurs de la Saskatchewan et du Manitoba en particulier.

L'hon. Joanne Thompson: Je vais laisser la sous-ministre vous donner le chiffre exact, mais je vais certainement...

Clifford Small: Non, ça va. Nous allons interroger la sous-ministre dans la deuxième partie.

Comment les pêcheurs dans les eaux internes devraient-ils avoir confiance en ce qui va leur arriver? Vous souvenez-vous de ce qui s'est passé à Terre-Neuve-et-Labrador lorsque Fishery Product International a, de la même manière, touché par une cession?

L'hon. Joanne Thompson: Comme nous l'avons déjà mentionné, des consultations complètes se sont tenues. Nous avons entamé des négociations avec les soumissionnaires, donc la confidentialité est de mise afin de protéger toutes les parties prenantes, mais l'objectif est de moderniser...

Clifford Small: Combien de soumissionnaires y avait-il?

• (1130)

L'hon. Joanne Thompson: Pour être tout à fait honnête, je ne suis pas certaine de la quantité d'information que je suis autorisée à communiquer.

Clifford Small: Eh bien, si je sais qu'il y en avait 11, comment se fait-il que vous ne le sachiez pas?

L'hon. Joanne Thompson: Monsieur Small, la question n'est pas de le savoir. Il est plutôt question, compte tenu de la confidentialité...

Clifford Small: Pourquoi est-ce qu'il y a un grand secret ici?

L'hon. Joanne Thompson: Il y a des processus en place pour protéger tous les soumissionnaires et pour protéger, conformément au gouvernement du Canada, le processus de cession. Je peux vous communiquer des renseignements très généraux à ce stade. Je vous invite certainement à poser la question à la sous-ministre lors de la deuxième partie, mais je ne suis pas en mesure de fournir des informations plus détaillées.

Clifford Small: Les conservateurs soutiennent la cession de sociétés fédérales et de monopoles fédéraux dépassés, bien entendu, mais compte tenu du constat des échecs, du manque de transparence lié aux acheteurs et aux plans de transition, et de la perte de confiance parmi les pêcheurs dont les moyens de subsistance sont affectés, pourquoi est-ce que quiconque croirait que cette cession sera gérée de manière compétente?

L'hon. Joanne Thompson: Ce que je peux vous dire, c'est que je me suis rendue dans bon nombre des régions cet été. J'ai rencontré des pêcheurs, j'ai visité les représentants de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce, et j'ai rencontré l'intégralité de l'équipe de haute direction. Cette visite m'a vraiment aidée à comprendre la nécessité de moderniser l'Office et de veiller à ce qu'il soit compétitif. Il est très important pour bon nombre des pêcheurs de la région qu'ils aient l'occasion d'apporter leurs produits sur le marché.

Clifford Small: Parmi ces pêcheurs, beaucoup nous ont fait part de leur manque de confiance, et il semblerait qu'il y ait également, ou à peu de choses près, un manque de confiance envers ce processus de cession. Ces pêcheurs ne voient pas non plus d'un bon œil les zones de protection marine établies, là où votre gouvernement s'engage à interdire l'accès à 30 % de nos océans aux pêcheurs d'ici 2030.

D'après l'avertissement de témoins qui ont comparu devant le Comité, ces décisions risquent de supprimer d'énormes portions de zones de pêches viables, ce qui touche directement les moyens de subsistance des pêcheurs et le bien-être de leur famille.

Vous avez été à même de répondre à une invitation du Comité à comparaître et à vous exprimer sur ce sujet particulier ici aujourd'hui, chose que vous n'avez absolument pas mentionnée dans vos observations liminaires. Pouvez-vous vous engager envers nous aujourd'hui à décider rapidement de comparaître dans le cadre de notre étude en cours sur les zones de protection marine dans les prochaines semaines?

L'hon. Joanne Thompson: Je pense que nous devons protéger nos écosystèmes. Par la même occasion, nous devons protéger nos pêches. Je crois aux consultations. Je suis ravie de constater que le Comité effectue une étude consacrée aux zones de protection marine.

Clifford Small: Madame la ministre, nous avons des représentants dûment élus pour représenter les régions côtières qui vont être touchées par la décision que votre gouvernement a prise de choisir les Nations Unies au détriment des moyens de subsistance des familles de pêcheurs.

Allez-vous vous engager aujourd'hui et nous faire savoir que vous vous souciez également des moyens de subsistance des collectivités côtières, qui vont être touchées par votre décision d'établir ces zones de protection marine afin de faire plaisir aux Nations Unies? Cette question vous préoccupe-t-elle autant que la décision que vous avez prise de venir ici aussi rapidement?

L'hon. Joanne Thompson: Monsieur Small, je vous assure que je crois en la consultation, et je me rends disponible pour comparaître devant le Comité lorsqu'on me le demande. Je vais continuer de protéger la nécessité de consulter...

Clifford Small: Allez-vous venir à l'étude sur les ZPM?

L'hon. Joanne Thompson: C'est à mon équipe de voir ce qui est pertinent.

Clifford Small: Mais voyons donc. C'est vous la patronne.

L'hon. Joanne Thompson: Je ne vais pas jouer à des petits jeux dans le cas de choses qui sont très importantes aux yeux des pêcheurs et des régions. Nous pouvons faire plus d'une chose. Nous pouvons protéger les pêches. Nous pouvons protéger notre habitat. Il est question de...

Clifford Small: Eh bien...

Le président: Je vais intervenir ici. Nous avons largement dépassé le temps alloué, monsieur Small, donc nous allons passer à autre chose.

Clifford Small: Merci, madame la ministre.

Le président: Nous allons ensuite passer à M. Morrissey, pendant cinq minutes.

Robert Morrissey (Egmont, Lib.): Merci, monsieur le président.

J'ai une question pour la ministre.

Il devrait être clair pour quiconque dans la pièce, ou pour quiconque qui suit nos travaux, que la raison pour laquelle nous étudions de manière étroite cette partie du budget, c'est que les conservateurs qui siègent au Comité des finances, ont uniquement, par voie de motion, renvoyé à cette partie seule pour que le Comité l'examine.

Madame la ministre, donnez-moi un commentaire général. De toute évidence, les hauts fonctionnaires dans votre ministère vous ont informée des mesures à prendre en considération concernant cette société particulière. Pour quelle raison vous ont-ils recommandé d'aller dans cette direction?

• (1135)

L'hon. Joanne Thompson: Je dois faire attention, car je dois protéger la confidentialité du processus de cession, mais je peux vous dire qu'il est question de la nécessité de modernisation. Il s'agit également de la nécessité que cette organisation soit compétitive. Les pêcheurs dépendent de la capacité d'amener leur produit sur le marché...

Robert Morrissey: À quand remonte la dernière fois où le ministère s'est penché sur la question, en particulier pour tenter de préserver l'Office au bénéfice des pêcheurs à l'avenir?

L'hon. Joanne Thompson: Je n'ai pas cette information.

Madame la sous-ministre, est-ce que vous l'avez?

Robert Morrissey: Pouvez-vous la fournir?

L'hon. Joanne Thompson: Nous allons la fournir avec plaisir.

Robert Morrissey: Merci, madame la ministre.

Dans vos observations liminaires, madame la ministre, vous avez fait référence à l'exécution de la loi, à la conservation et à la protection. L'opposition nous a certainement donné une marge de manœuvre pour aller au-delà de la portée étroite de la partie qui nous a été renvoyée, mais pouvez-vous, pour le bénéfice du Comité, nous donner une vue d'ensemble?

Clifford Small: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le président: Je suis désolé. On invoque le Règlement.

Clifford Small: Monsieur le président, je me demande si les questions que M. Morrissey vient tout juste de mentionner ont été abordées à huis clos ou dans une réunion publique?

Robert Morrissey: Ce n'était pas dans le Feuilleton...

Clifford Small: Est-il en train de divulguer des discussions qui étaient censées demeurer privées?

Le président: Je ne suis pas sûr de comprendre le rappel au Règlement du député.

Clifford Small: Les sujets qui font l'objet de discussions en huis clos peuvent-ils être présentés au présent comité?

Robert Morrissey: Qu'est-ce qui a été discuté à huis clos?

Monsieur le président, je n'arrive pas à savoir ce que le député essaye de nous faire comprendre. Je parle de manière générale. Vous avez fait référence à la conservation et à la protection. Ma question visait à donner au Comité une vue d'ensemble de la position du ministère et de sa position actuelle concernant la protection et la conservation, ainsi que de la capacité du ministère de protéger de manière efficace les pêches sur toutes les côtes et dans les eaux intérieures.

L'hon. Joanne Thompson: Je peux vous dire que depuis ma nomination en tant que ministre, j'ai travaillé avec le ministère sur des enjeux essentiels ayant trait à la dotation en personnel et au recrutement d'agents de conservation et de protection. Je prends cette question très au sérieux. J'ai été très claire concernant le fait que la pêche illégale est inacceptable.

D'ailleurs, à ce sujet, je tiens à remercier les agents de protection et de conservation du travail qu'ils ont effectué. C'était assez extra-

ordinaire. Ils ont récupéré des milliers de pièges. Ils ont relâché des dizaines de milliers de homards dans l'eau, et ils ont également inspecté des dizaines d'installations. Je pense qu'une étape très importante a été franchie, et cela nous permet vraiment d'être en bonne posture pour la prochaine saison. J'aimerais remercier les agents de ce qu'ils ont fait.

Robert Morrissey: Pouvez-vous donner au Comité une idée des objectifs du ministère concernant la conservation et la protection l'année prochaine et à l'avenir?

L'hon. Joanne Thompson: Compte tenu du besoin de disposer d'une pêcherie autorisée, et afin que l'industrie soit sécuritaire et fructueuse pour toutes les parties prenantes, il est essentiel de poursuivre le soutien l'exécution de la loi. Il faut que cela continue. Il est essentiel que les agents disposent des outils nécessaires à ce travail.

Je tiens également à dire — encore une fois, je fais référence à la consultation — qu'il est essentiel que nous continuions de nous réunir. Je le fais régulièrement. Je rencontre des pêcheurs, que ce soit sur un quai ou dans une salle de réunion. Nous devons tous travailler de concert, et c'est de cette manière que nous aurons une industrie sécuritaire et productive pour tous.

Robert Morrissey: Combien de temps me reste-t-il, monsieur le président?

Le président: Il vous reste une minute.

Robert Morrissey: Pour revenir à ce que vous avez dit, vous avez brièvement mentionné votre appui du fonds pour les pêches, et vous avez parlé de l'importance de soutenir bon nombre des initiatives au sein de l'industrie. Pouvez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet? Est-ce que cela signifie que nous aurons les fonds nécessaires pour cet important financement si le budget est approuvé et quand il le sera?

• (1140)

L'hon. Joanne Thompson: J'entends dire haut et fort, et j'ai effectivement vu par moi-même, que le financement a été très important, pas seulement pour la région de l'Atlantique — et ailleurs — mais partout au pays. Le financement est prévu jusqu'en mars, mais je sais que c'est très important. Si, à un moment ou à un autre, j'ai plus d'information à vous communiquer, je serai ravie de le faire, et je le ferai.

Robert Morrissey: Merci, madame la ministre.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Morrissey.

[Français]

Nous passons maintenant à M. Deschênes pour deux minutes et demie.

Alexis Deschênes: Merci, monsieur le président.

Madame la ministre, je veux faire appel à votre collaboration pour le saumon de l'Atlantique.

Au Québec, l'industrie du saumon de l'Atlantique est importante et représente 26 millions de dollars. Les saisons 2023 et 2024 ont été très préoccupantes, parce que très peu de madeleineaux faisaient la traversée. La Fédération québécoise pour le saumon atlantique m'a demandé de la rencontrer et m'a expliqué que la théorie la plus valide était qu'il y avait eu une importante mortalité subite dans le détroit de Belle Isle. Elle a donc fait une demande à votre ministère, l'année dernière, pour que les agents des pêches aient le pouvoir de prendre les prises accidentelles de saumoneaux, souvent faites par des pêcheurs de capelan, et de faire des tests scientifiques pour essayer de comprendre d'où vient cette mortalité importante. La demande a été faite l'année dernière, mais il n'y a pas eu de suivi.

Est-ce qu'on peut compter sur votre appui pour que ce soit fait avant la saison à venir?

[Traduction]

L'hon. Joanne Thompson: Merci d'avoir attiré mon attention sur cette question. Je vais retourner voir mon équipe et l'examiner.

Nous vous communiquerons une réponse, mais encore une fois, je veux souligner que je crois aux consultations. Je ne prendrais pas la décision de ne consulter personne, donc laissez-moi cerner les nuances à cet égard, et je vous reviendrai avec une réponse.

[Français]

Alexis Deschênes: Je passe à un autre sujet, soit les permis exploratoires de pêche au homard.

La phase 2 est en attente, et c'est vous qui allez décider si la phase 2 doit être déclenchée dès cet été ou plus tard.

Il y a une forte demande de la part des gens de la zone 19. À tout le moins, ils veulent savoir le plus rapidement possible si la phase 2 va être déclenchée ou s'ils doivent attendre.

J'ai besoin de savoir où on en est à ce sujet et, notamment, ce que disent vos scientifiques sur la possibilité d'entamer la phase 2 des permis exploratoires.

[Traduction]

L'hon. Joanne Thompson: Je vais renvoyer la question à la sous-ministre.

Savez-vous quand cette information sera accessible, du moins à moi, et au cas où nous devrions tenir d'autres consultations au besoin?

[Français]

Kaili Levesque: En ce moment, nous analysons les données de l'année dernière pour les zones 17, 18 et 19, c'est-à-dire les zones exploratoires que vous avez mentionnées. Les données ont été transmises au ministère des Pêches et des Océans. Nous avons eu une réunion avec l'industrie avant les Fêtes. Nous sommes encore en train de préparer des recommandations pour la présente année.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Deschênes.

[Traduction]

C'est maintenant au tour de M. Gunn, qui a cinq minutes.

Aaron Gunn (North Island—Powell River, PCC): Merci, monsieur le président.

Madame la ministre, je veux simplement vous donner l'occasion de répondre à mon collègue, M. Small, parce qu'on a coupé court à votre échange.

Pouvez-vous confirmer que vous allez essentiellement faire ce que vous demande le Comité à l'unanimité et comparaître dans le cadre de notre étude pour discuter des zones de protection marine, qui entraînent évidemment beaucoup d'incertitude et qui exercent de la pression sur nos pêcheurs, leur famille et les collectivités côtières de ma circonscription et partout au Canada?

L'hon. Joanne Thompson: Encore une fois, je vous dirai que je crois que la consultation est essentielle. Je pense que je l'ai déjà dit au Comité. Nous devons protéger les écosystèmes. C'est l'avenir des pêches pour tout...

Aaron Gunn: Je...

L'hon. Joanne Thompson: Laissez-moi terminer. En même temps, nous pouvons protéger les pêches.

Si je comprends bien, cette étude est en cours. Je pense qu'il est de la plus haute importance que vous rencontriez un vaste éventail de personnes...

Aaron Gunn: Allez-vous comparaître, madame la ministre? C'est ce que je veux savoir.

L'hon. Joanne Thompson: Si on me demande de comparaître, il est évident que je l'envisagerai.

Aaron Gunn: Eh bien, on vous a demandé de le faire. C'est dans le procès-verbal. C'était ce que tous les membres du Comité ont demandé à l'unanimité, mais actuellement, il n'y a aucun engagement de votre part. Est-ce exact? J'aimerais seulement avoir une réponse aux fins du procès-verbal pour...

L'hon. Joanne Thompson: Laissez-moi répondre clairement. J'ai toujours été ouverte... C'est la troisième fois que je compare en quelques mois. Je suis toujours ouverte à comparaître devant un comité.

Aaron Gunn: Selon moi, ce n'est pas un engagement, mais je vous remercie de comparaître devant notre comité, y compris aujourd'hui.

J'ai une question au sujet de l'OCPED. Vous avez mentionné qu'il y a des soumissionnaires privilégiés dans ce processus. S'agissait-il du soumissionnaire qui a présenté la meilleure offre? Comment les Canadiens peuvent-ils être convaincus que c'est ce qui est le mieux pour les contribuables?

● (1145)

L'hon. Joanne Thompson: Je ne peux pas vous donner de détails, simplement parce que ce processus est confidentiel.

J'ai eu des mises à jour au sujet de ce processus, et je continuerai d'en avoir, mais je peux vous fournir très peu d'information, car je dois respecter le processus de confidentialité.

Aaron Gunn: Est-il possible que le soumissionnaire privilégié que recherche le gouvernement dans ce processus — semblerait-il, unilatéralement — n'est pas nécessairement celui qui présente la meilleure offre? Dans ce cas, pourquoi les Canadiens devraient-ils croire que ce processus est dans l'intérêt des contribuables?

L'hon. Joanne Thompson: Je veux être très claire; je ne fournirai aucune information précise sur le processus. Je crois en l'intégrité du processus. Je crois aussi qu'il est essentiel que je respecte la confidentialité de ce processus pour que nous puissions poursuivre.

Aaron Gunn: Cela semble être une excuse très commode pour éviter de devoir rendre des comptes et d'être transparent. Je pose la question pour les Canadiens qui nous regardent; pourquoi devraient-ils faire confiance à ce processus?

L'hon. Joanne Thompson: Madame la sous-ministre, voulez-vous parler du processus lui-même de façon générale et expliquer comment de façon très générale il se passe?

Aaron Gunn: Madame la ministre, ne pouvez-vous pas expliquer pourquoi les Canadiens devraient avoir confiance? Après tout, c'est une question assez ouverte au sujet du processus.

Je comprends qu'il est possible que vous ne puissiez pas révéler certains détails, mais pourquoi les Canadiens et les contribuables devraient-ils être convaincus que ce processus est dans leur propre intérêt?

L'hon. Joanne Thompson: Je serais ravie de vous fournir une réponse par écrit pour vous expliquer le processus en général sans pouvoir divulguer une quelconque information précise.

J'aimerais dire aux Canadiens que je crois en la transparence. Je crois que c'est incroyablement important. Nous pouvons fournir cette information, mais je ne peux pas vous donner de détails précis.

Aaron Gunn: J'ai une dernière question pour vous.

Dans vos déclarations liminaires, vous avez mentionné l'application de la loi et avez réitéré que vous vous engagiez à vous assurer que le ministère la fasse appliquer. J'ai une vraie de vraie question pour vous.

À Kitasu Bay, sur la côte Ouest de la Colombie-Britannique, un groupe de Premières Nations locales a déclaré unilatéralement qu'une zone était fermée à la pêche à la panope du Pacifique et à d'autres types de pêche, mais le MPO a continué de dire aux pêcheurs et à leur famille qu'elle était ouverte. Évidemment, cette situation a entraîné beaucoup de consternation et de confusion parmi les pêcheurs et ces communautés.

Pouvez-vous réaffirmer que le MPO et vous, au nom du MPO, êtes l'autorité ultime qui peut décider d'ouvrir ou de fermer une zone, et ce, pour n'importe quelle pêche et que vous rejetez toute décision unilatérale de fermer une zone, qu'il s'agisse d'une décision des Premières Nations ou d'un autre groupe? Pouvez-vous garantir le droit des pêcheurs d'accéder à ces zones qui, selon le MPO, sont ouvertes?

L'hon. Joanne Thompson: Ce n'est pas moi qui définis directement le travail des agents, mais je vais renvoyer la question à la sous-ministre.

Aaron Gunn: C'est vous qui déclarez quelles zones sont ouvertes ou fermées. C'est ce que fait le ministère; puis, le travail des agents, c'est de faire respecter la décision, n'est-ce pas?

L'hon. Joanne Thompson: Je vais maintenant demander à la sous-ministre si elle veut dire quelque chose à cet égard.

Kaili Levesque: C'est exact. Sans entrer dans les détails, et dans l'exemple qui a été donné, nous ouvrons les pêches en nous fondant sur les données scientifiques, sur nos engagements et sur le processus du comité consultatif. La décision est prise soit par le directeur général régional, soit par la ministre, en fonction de la décision dont il est question. Puis, nous travaillons avec les pêcheurs, comme vous l'avez souligné, et les communautés locales, y compris les Premières Nations, pour maintenir un accès ordonné aux pêches elles-mêmes dans un climat paisible conformément aux conditions des permis délivrés.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Gunn.

C'est maintenant au tour de M. Morrissey, qui a cinq minutes; allez-y.

Robert Morrissey: Merci, monsieur le président.

Madame la ministre, ma question s'adressera à vous, mais vous pouvez laisser la sous-ministre y répondre.

J'aimerais juste que vous reveniez au moment où le processus a été mis en œuvre la première fois. Quel était le raisonnement du MPO quand il a décidé de recommander au ministère de procéder comme il le fait actuellement en ce qui concerne l'OCPED?

L'hon. Joanne Thompson: Je vais poser la question au directeur, parce que j'ai commencé à participer au processus quand il était...

Robert Morrissey: Je viens de le réaliser.

Kaili Levesque: Comme vous le savez peut-être, l'OCPED a été fondé en 1969, et son mandat était clair en tant qu'acheteur et vendeur concernant tous les marchés interprovinciaux et marchés d'exportation pour les pêches intérieures. Au cours des années, surtout dans les années 2010, des provinces clés se sont retirées de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce.

● (1150)

Robert Morrissey: Quelles étaient ces provinces clés?

Kaili Levesque: L'Ontario a été la première, puis la Saskatchewan, et finalement le Manitoba.

Robert Morrissey: Toutes les provinces se sont retirées.

Kaili Levesque: La majorité, oui. La province de l'Alberta est toujours signataire, mais elle ne participe pas activement à la vente au sein de l'OCPED. Nous avons des ententes en cours avec les Territoires du Nord-Ouest, qui comptent pour environ 5 % des ventes totales de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce au cours des années.

Robert Morrissey: D'où venait le financement?

Kaili Levesque: La capacité de financement des soumissionnaires autochtones a été fournie...

Robert Morrissey: Non, qui a fourni le financement pour soutenir l'OCPED au fil des ans?

Kaili Levesque: C'est une société d'État commerciale, donc elle est dotée en capitaux. Elle est assujettie à la Loi sur la gestion des finances publiques, et ses états financiers annuels sont vérifiés.

Robert Morrissey: Aucuns fonds publics ne sont directement transférés à l'OCPED.

Kaili Levesque: L'Office a été capitalisé et partant, et il mène ses activités comme une société d'État commerciale. Je vais devoir faire...

Robert Morrissey: Il menait ses activités grâce aux capitaux de départ.

Kaili Levesque: C'est une société d'État financière autonome.

Robert Morrissey: Très bien. Merci. C'est clair.

Est-ce que le ministère pourrait dire au Comité quand il a décidé d'examiner la question de la cession et ce qui est à l'origine de cette décision? Était-ce le manque d'intérêt des intervenants? Était-ce cela?

Kaili Levesque: Comme les députés l'ont mentionné précédemment, des pêcheurs nous ont personnellement dit que l'Office ne répondait plus à leurs besoins, et au fur et à mesure du retrait des provinces de cette structure de marché...

Robert Morrissey: Est-ce que ce sont les pêcheurs de poissons qui ont demandé la cession?

Kaili Levesque: C'était les pêcheurs et les provinces, l'évolution du marché lui-même, et le fait d'avoir une seule autorité responsable de l'Office.

Robert Morrissey: Quelles ont été les répercussions de l'évolution du marché sur l'Office?

Kaili Levesque: On est parti de l'idée de créer... Vous aviez un marché libre où les gens avaient l'impression que les pêcheurs pouvaient obtenir un meilleur rendement en vendant leurs produits sur le marché libre plutôt qu'en passant par la structure monopsonne de l'OCPED.

Robert Morrissey: Étaient-ils obligés de passer par l'OCPED?

Kaili Levesque: Au départ, quand il y avait des signataires, c'était le moteur de vente principal. Il y en avait d'autres...

Robert Morrissey: Les pêcheurs étaient donc limités par cette organisation. Ils auraient peut-être pu obtenir un meilleur rendement pour leurs produits en s'adressant ailleurs, mais, légalement, ils ne pouvaient pas le faire. Est-ce ce que vous dites au Comité?

Kaili Levesque: Les conditions du marché changeaient, et les pêcheurs ont commencé à explorer d'autres possibilités qui pourraient s'offrir à eux, et ils ne voulaient pas investir leur argent dans...

Robert Morrissey: Est-il juste de dire au Comité que l'Office ne sert plus l'intérêt des pêcheurs et que, en fait, il pourrait leur nuire? Est-ce que j'ai raison de penser cela?

Kaili Levesque: À ce moment-là, vu que les provinces que j'ai mentionnées se sont retirées et qu'elles représentent la plus grosse partie de la pêche intérieure du pays, et l'économie...

Robert Morrissey: Pourquoi les provinces se sont-elles retirées?

Kaili Levesque: Les pêcheurs préfèrent l'accès au marché libre et ce...

Robert Morrissey: Les provinces ont-elles répondu aux demandes des pêcheurs?

Kaili Levesque: En ne participant plus et en quittant l'OCPED, ils ont plutôt pu accéder au marché libre.

Robert Morrissey: D'accord. En tant que député de la côte Est, où la situation est très différente, c'est nouveau pour moi. Nous discutons d'une structure que les provinces n'appuient plus et que les pêcheurs — si je comprends bien ce que vous dites — n'appuient plus eux non plus; donc ils veulent qu'elle soit cédée.

Kaili Levesque: C'est bien cela. C'est le résultat. Nous avons commencé l'exercice de transformation en 2017, après le retrait du Manitoba cette année-là. Nous avons examiné les résultats puis formulé des recommandations, et nous avons consulté directement les pêcheurs, les provinces et les territoires.

Robert Morrissey: Quels actifs en général pourraient être aliénés?

Kaili Levesque: Il y a une certaine capacité de transformation. Je ne peux pas entrer dans les détails parce que cela fait partie du dessaisissement. Vous pouvez voir dans le plan d'entreprise qu'il y a quelques actifs, mais c'est plus une question de marketing.

Robert Morrissey: Est-ce que le ministère écoute réellement les pêcheurs touchés et répond-il à leurs demandes?

Kaili Levesque: Oui, c'est le cas... pour les régions autochtones, rurales, éloignées et intérieures.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Morrissey.

Nous avons suffisamment de temps pour faire une troisième période de questions courtes. Le premier intervenant aura trois minutes, le deuxième aura trois minutes et le dernier, deux minutes. Commençons par M. Arnold, qui a trois minutes.

Mel Arnold: Merci, monsieur le président.

Madame la ministre, dans vos déclarations liminaires, vous avez essentiellement dit que vous répondriez à n'importe quelle question au cours de la réunion. Une question a été soulevée à propos du Nouveau-Brunswick, ou, récemment, de la région de la baie de Fundy. Savez-vous ce qu'est une banque de gènes vivants?

L'hon. Joanne Thompson: Oui.

Mel Arnold: Saviez-vous que les réductions de financement de votre gouvernement entraîneront la fermeture de banques de gènes, éléments clés du rétablissement des stocks de saumon sauvage de l'Atlantique?

L'hon. Joanne Thompson: Oui. Je peux dire que nous restons engagés envers la protection des espèces et, en même temps, nous devons rechercher de nouvelles occasions d'investissements qui tiennent compte de la durabilité.

● (1155)

Mel Arnold: Il n'y a pas souvent de nouvelles possibilités quand il est question d'une telle banque de gènes. À peine 100 saumons sauvages de l'Atlantique remontent les cours d'eau qui mènent à la baie de Fundy. Ces banques de gènes vivants sont vitales pour conserver des gènes vivants et rétablir ainsi les stocks, or, les actions de votre gouvernement entraîneront des fermetures. Pouvez-vous expliquer et concilier tout cela?

L'hon. Joanne Thompson: Je ne parlerai pas de ça précisément, mais je dirais que nous...

Mel Arnold: Parlez de cela précisément, parce que vous devriez connaître le dossier. Vous êtes la ministre qui a pris la décision finale de fermer cette banque de gènes.

L'hon. Joanne Thompson: Je me suis engagée à travailler avec tous les partenaires pour protéger les stocks de saumon de l'Atlantique. Je sais que c'est vraiment très important; c'est une priorité. Nous continuerons de chercher des façons de concentrer nos efforts là-dessus, pour assurer le bon rétablissement des stocks.

Je comprends que c'est un travail extrêmement important. C'est un travail que nous devons faire, et je m'engage à le faire.

Mel Arnold: Sur la côte Ouest, nous avons des pêcheurs récréatifs, commerciaux et autochtones qui disent essentiellement que, au cours des 10 dernières années, le gouvernement n'est pas parvenu à rétablir les pêches et les possibilités de pêche. Les systèmes d'infrastructure sur lesquels s'appuient les pêches sont sous respirateur artificiel en raison des fermetures constantes et des restrictions supplémentaires imposées par votre gouvernement. Il y aura peut-être d'autres restrictions, comme le laisse entendre votre ministère dans les propositions qu'il a présentées concernant la protection côtière.

Les pêcheurs, l'industrie et l'ensemble du secteur, qui ont besoin d'accéder à ces pêches récréatives, commerciales et autochtones, sont en péril. Allez-vous traiter de cela dans votre budget?

L'hon. Joanne Thompson: Ce que je peux vous dire précisément au sujet de la côte Ouest, c'est que nous venons de terminer une ronde de consultations, le 23 janvier. Nous sommes en train d'examiner cela. Bien sûr, aucune décision n'a été prise. Une fois qu'elle sera prise, je vous la communiquerai.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Arnold.

C'est maintenant au tour de M. Connors, qui a trois minutes.

Paul Connors: Merci.

Madame la ministre et madame la sous-ministre, quand vous avez parlé de la cession de l'OCPED, vous avez mentionné la modernisation à quelques reprises. Pouvez-vous nous en dire plus sur ce que cela suppose et préciser en quoi cette modernisation de l'Office sera bénéfique pour les pêcheurs en eau douce?

L'hon. Joanne Thompson: De manière très générale, en réalité, le fait que tant de pêcheurs ne travaillent plus avec l'OCPED montre qu'un besoin des régions n'est pas comblé; c'est pourquoi il fallait examiner tout le processus. Ce sont ces processus de consultation qui ont abouti au dessaisissement, et ils étaient extrêmement importants.

Madame la sous-ministre, voulez-vous ajouter quelque chose?

Kaili Levesque: Comme on l'a souligné, l'OCPED a été créé en 1969. Imaginez que vous avez créé un seul bureau, qui sert essentiellement à acheter, vendre et créer des débouchés commerciaux; l'idée, c'est que les pêches intérieures, individuellement, ne sont peut-être pas aussi importantes, comme l'a mentionné l'honorable député, que sur la côte Est, où l'accès est plus large, dans certaines régions, par rapport aux nombreux petits lacs, où il faut chercher des moyens d'appliquer une économie d'échelle et d'accéder à un certain volume de poissons.

Les provinces ont délaissé le modèle de l'OCPED en même temps qu'elles ont délaissé le modèle du vendeur unique en faveur du marché libre; l'idée, c'est qu'un soumissionnaire privilégié étudierait les structures et les débouchés possibles en suivant le processus de négociation continu et qu'il mettrait en place un office ou une entité qui inclurait les pêcheurs des eaux intérieures, en les consultant, afin qu'ils puissent vendre leurs produits par ces canaux et maximiser la valeur de leurs efforts sur les eaux.

Paul Connors: Je pense que vous avez dit que l'Alberta faisait toujours partie de l'Office, et je présume que les pêcheurs ne se sont pas tous retirés. Comment le dessaisissement touchera-t-il l'Alberta, disons, et les pêcheurs qui y participent toujours? Quelles seront les répercussions pour eux?

Kaili Levesque: Même si l'Alberta ne s'est pas retirée officiellement de l'entente, la province n'a pas participé activement à l'OCPED depuis 2014, donc, à ce moment-là, les conséquences seraient minimales pour ce qui est des structures existantes, étant donné que les pêcheurs ont été voir ailleurs. Dans l'avenir, cela entraînerait peut-être une augmentation continue des débouchés commerciaux, moyennant de bonnes consultations, si le soumissionnaire privilégié réussit le processus.

• (1200)

Le président: Merci beaucoup, monsieur Connors.

[Français]

Nous allons terminer par M. Deschênes pour deux minutes.

Alexis Deschênes: Merci, monsieur le président.

Madame la ministre, j'ai quelques questions concernant l'application de la loi.

Nous avons tenu plusieurs réunions à ce sujet au mois de décembre. Lors d'une réunion précédente, un agent des pêches des Maritimes, M. Trevor Lushington, était présent. Lors de son témoignage, je lui ai demandé s'il se sentait libre de témoigner. Il a semblé très mal à l'aise, et il a dévoilé qu'une employée de votre ministère, aux Affaires parlementaires, lui aurait dit, lors d'un appel téléphonique, qu'avant d'aller témoigner, il ne devait pas oublier que, sans chèque de paie, il est difficile de payer les factures.

Est-ce que vous trouvez ça acceptable?

[Traduction]

L'hon. Joanne Thompson: Je soutiens le travail des agents d'application de la loi. Quand je suis dans une région, si des agents d'application de la loi y travaillent, je les rencontre personnellement. Je discute ouvertement avec eux. Toutes les parties et personnes concernées doivent soutenir leur travail. C'est un travail important. Il permet aux pêches d'aller de l'avant de façon sécuritaire.

Je ne peux pas parler de ce cas précis, mais je peux vous dire que les changements apportés depuis que je suis devenue ministre visaient à créer un espace de communication au sein du ministère et des fonctions des députés.

[Français]

Alexis Deschênes: Je le dis avec beaucoup de respect, madame la ministre, mais vous ne répondez pas à ma question.

Vous dites que vous respectez les agents des pêches. Il y en a un qui est venu témoigner ici et qui était tétanisé à l'idée de témoigner à côté de son patron. Il a dit qu'une de vos employées l'aurait invité... En tout cas, il s'est senti intimidé. C'est ce qu'il a dit lors de son témoignage.

Qu'est-ce que vous dites de ça? Est-ce que vous trouvez ça acceptable? Est-ce que vous avez pris des mesures pour que ça ne survienne plus?

[Traduction]

L'hon. Joanne Thompson: Bien que je n'interfère pas directement dans le travail quotidien, mon poste me permet évidemment d'aider à élaborer les politiques et de garantir que des processus sont mis en œuvre afin que les travailleurs puissent librement s'exprimer au sein de leurs ministères et faire part de leurs préoccupations. C'est très important pour moi.

Si la sous-ministre aimerait ajouter quelque chose, je l'invite à le faire, mais, même si je continue de dire que je crois aux processus de consultation, je crois aussi que le travail des agents doit être respecté et qu'ils doivent être en mesure de parler de leurs préoccupations sans se sentir lésés.

Madame la sous-ministre, y a-t-il autre chose...

Le président: J'ai bien peur que le temps soit écoulé. Je déteste interrompre.

Madame Levesque, si vous voulez ajouter quelque chose par écrit, je vous invite à le faire.

C'est tout pour le premier groupe de témoins. J'aimerais remercier la ministre d'avoir pris le temps de nous rencontrer aujourd'hui.

Je vais maintenant suspendre la séance quelques minutes pour permettre à la ministre de quitter, puis nous continuerons la période de questions avec les fonctionnaires, pour la deuxième heure.

● (1200)

(Pause)

● (1205)

Le président: Chers collègues, reprenons.

Encore une fois, bonjour, madame Levesque.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux témoins à la table. Accueillons M. Niall O'Dea, sous-ministre adjoint principal, Politiques stratégiques; Mme Jennifer Saxe, sous-ministre adjointe, Écosystèmes aquatiques; M. Patrick Amyot, dirigeant principal des finances; M. Todd Williams, directeur principal, Gestion des ressources — Opérations; et M. Doug Wentzell, directeur régional, Région des Maritimes.

Sur ce, nous allons passer tout de suite à la première série de questions, en commençant par M. Arnold, qui a six minutes.

Mel Arnold: Merci, monsieur le président.

Je vais revenir à certaines questions auxquelles la ministre n'a pas répondu quand elle était ici.

J'aimerais savoir à combien d'organisations le gouvernement fédéral a donné accès à des capacités au moment de déposer une demande.

Kaili Levesque: Excusez-moi, je veux seulement m'assurer d'avoir bien compris. Parlez-vous des organisations précises qui ont reçu du financement de renforcement des capacités?

Mel Arnold: Non. À combien d'organisations le gouvernement fédéral a-t-il donné accès à du financement de renforcement des capacités au moment de présenter leur demande?

Kaili Levesque: À ce stade, cela relève du secret des affaires. Je sais que certains médias ont fait état du nombre de personnes concernées, mais nous avons signé des ententes de confidentialité avec tous ceux à qui nous avons fourni un financement des capacités...

Mel Arnold: Il y a un seul point à l'ordre du jour de cette réunion de deux heures: le dessaisissement de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce. Il y a une douzaine de députés dans la salle. Il y a tous ces gens qui travaillent pour le ministère. La ministre a comparu, ici, pendant une heure, et vous ne pouvez nous donner aucune information. Est-ce exact?

Kaili Levesque: Tout à fait, monsieur, je ne peux pas donner de détails sur les soumissionnaires qui reçoivent un financement des capacités. Dans...

Mel Arnold: Le Comité est chargé de faire des recommandations sur cette partie de la loi d'exécution du budget, et vous ne nous fournissez aucune information à partir de laquelle nous pourrions formuler des recommandations.

Quelle information pouvez-vous nous fournir pour que nous puissions formuler une recommandation?

Kaili Levesque: Les détails des amendements demandés concernent le déroulement du dessaisissement. À ce stade-ci, le processus n'est pas terminé. Cela permet, si une soumission acceptable est reçue... pendant que la négociation se poursuit dans le respect du secret des affaires.

Mel Arnold: Le Comité a été chargé de présenter des recommandations sur certains articles de la loi d'exécution du budget, et vous nous dites que vous ne pouvez nous fournir aucune information à partir de laquelle nous pourrions formuler des recommandations. Est-ce exact, oui ou non?

● (1210)

Kaili Levesque: Je peux vous donner des informations sur le processus lui-même, sa justification et ses implications politiques.

Mel Arnold: C'était l'objet de ma question. Que pouvez-vous fournir au Comité pour nous aider à formuler nos recommandations?

Kaili Levesque: Je suis tout à fait disposée à y revenir. Comme je le disais au sujet de l'origine de l'Office de commercialisation du poisson d'eau, la série de retraits successifs qui étaient...

Mel Arnold: Nous l'avons lu dans les notes d'allocation. De quoi pouvez-vous nous parler, précisément?

Kaili Levesque: Je peux vous dire que nous avons agi avec le plus grand soin. C'est une société d'État à vocation financière en pleine négociation, qui est tenue au secret des affaires. Nous ne pouvons pas parler des implications financières pour le soumissionnaire et les personnes qui pourraient être concernées, afin de respecter le processus et de nous assurer d'agir dans l'intérêt des Canadiens, à qui...

Mel Arnold: Comment pouvez-vous vous attendre à ce que le Comité fasse une recommandation sur l'engagement du gouvernement, sur son site Web, où il affirme: « Nous nous engageons à assurer son succès à long terme »? Quel type d'engagement peut être pris? Concerne-t-il le financement ou un autre processus? Comment le gouvernement peut-il s'engager envers quelque chose?

Il est attendu que le Comité présente une recommandation à cet égard, alors que nous ne savons pas quel est cet engagement.

Kaili Levesque: En effet, les amendements demandés, comme je l'ai noté, permettraient... En fonction des recommandations que nous présenterions pour le dessaisissement après avoir obtenu le résultat souhaité, le cas échéant, avec le soumissionnaire retenu, à ce moment-là.

Mel Arnold: Vous nous demandez de faire des recommandations et vous nous dites simplement: « Nous allons vous donner plus de détails ultérieurement, faites-nous confiance », et vous ne nous donnez aucune information. Est-ce exact?

Kaili Levesque: Le processus mis en place a été mené de manière ouverte et transparente. Nous avons invité tous les pêcheurs à participer au processus et aux consultations avec les provinces et les territoires. Ce qui a été présenté dans le cadre du processus, qui est désormais soumis au secret des affaires, a été fait de manière ouverte, transparente et engagée.

Mel Arnold: Cela me rappelle ce que votre gouvernement vient de faire avec les renseignements sur la vaccination obligatoire. Il a mis les renseignements internes à ce sujet sous verrou pour 15 ans. Il nous demande de lui faire confiance jusqu'à ce que tout soit fini. Vous nous demandez de vous faire confiance sur cette décision jusqu'à ce que tout soit fini.

Nous sommes des représentants élus et nous sommes ici pour parler au nom de nos électeurs, et vous refusez de nous donner des informations sur lesquelles nous pourrions fonder une recommandation.

Kaili Levesque: Nous sommes tenus à la confidentialité, mais la Loi sur la gestion des finances publiques exige que nous demandions ces amendements à ce stade-ci du processus, en reconnaissant qu'il s'agit, comme vous le dites... Nous avons un devoir de confidentialité et nous demandons parallèlement ces amendements pour nous assurer de ne pas retarder davantage l'accès au marché.

Mel Arnold: Autrement dit, nous avons été convoqués ici sous de fausses promesses, pour rien, parce que nous ne pouvons même pas parler de ce qu'il y aura dans l'entente, où cela pourrait mener, qui pourrait être protégé à l'avenir, qui pourrait ne pas l'être, et qui seront les bénéficiaires éventuels d'une entente secrète avec le gouvernement qui promet d'assurer leur succès à l'avenir, quoi qu'il arrive.

Je siège à ce comité depuis 10 ans, et je n'ai jamais vu une telle hypocrisie ni un tel manque de respect pour le temps du Comité que ce que nous voyons aujourd'hui, alors qu'on nous mène en bateau.

Pourriez-vous fournir des informations qui aideraient le Comité à faire des recommandations sur ces dispositions, autres que les renseignements généraux que nous avons vus sur le site Web? Nos analystes font de leur mieux pour obtenir des informations. Pourriez-vous nous fournir d'autres informations pour nous aider à décider si nous devons accepter ou refuser ce dessaisissement?

Kaili Levesque: Nous sommes tout à fait disposés à examiner les articles un par un et à expliquer ce qu'ils permettraient, si les membres du Comité jugent cela utile, en reconnaissant la justification stratégique et ce qui la sous-tend et les consultations qui ont mené à ce processus.

Mel Arnold: Je ne pense pas que nous avons assez de temps pour cela, mais nous aimerions certainement l'avoir par écrit.

Kaili Levesque: Bien sûr, monsieur. Merci.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Arnold.

[Français]

Nous passons maintenant à M. Cormier, qui participe à la réunion par vidéoconférence.

Vous avez la parole pour six minutes.

Serge Cormier (Acadie—Bathurst, Lib.): Merci, monsieur le président.

Comme nous semblons avoir un peu de difficulté à obtenir certaines réponses, je vais saisir l'occasion, comme mes autres collègues dans la salle l'ont fait auparavant, pour poser quelques autres questions au personnel ministériel.

Madame la sous-ministre, vous êtes venue à notre comité avant les Fêtes, je pense. Je vous avais posé quelques questions sur différents sujets. Le premier sujet touchait la Garde côtière. Peut-être que certains de vos collègues pourront répondre à ma question. Même si la Garde côtière n'est plus sous votre ministère depuis déjà un petit moment, si je comprends bien, il y a quand même des aspects de celle-ci qui ont un lien avec les pêches dans ma région.

Comme vous le savez, la saison de pêche au crabe des neiges arrivera très bientôt. Depuis 2018, on a eu, de la part du ministère des Pêches et des Océans, tous les outils nécessaires pour les opérations de déglacage. Je veux juste m'assurer que tous les contrats qui ont été conclus par votre ministère ont bel et bien été transférés au ministère de la Défense nationale et que les outils dont on va avoir besoin, comme les bateaux de la Garde côtière, notamment les petits brise-glaces comme le NGCC *Judy Lamarsh*, ainsi que les contrats

qu'on a avec des entreprises de la région, notamment par rapport à l'appareil amphibie, qu'on appelle par chez nous « la grenouille », sont bien en place pour la prochaine saison.

J'aimerais que quelqu'un réponde à cette question.

• (1215)

Kaili Levesque: Oui, en effet, vous avez raison: la Garde côtière a été transférée complètement au ministère de la Défense nationale le 2 septembre 2025, en vertu d'un décret. Cependant, les ententes de service qui étaient déjà existantes entre le ministère des Pêches et des Océans et la Garde côtière restent en place.

Nous avons mis en place un protocole d'entente entre les deux organisations, à l'échelle des sous-ministres, pour assurer la cohérence et la continuité de ces activités. Connaissant l'importance des brise-glaces dans votre région pour le secteur du crabe des neiges et pour d'autres secteurs, je vous assure que c'est quelque chose que nous surveillons de près. Nous surveillons les conditions de l'eau, la glace, etc. Nous travaillons étroitement, au moyen d'un rapport toutes les semaines, avec la Garde côtière.

Serge Cormier: Parfait, merci beaucoup.

Une autre question que je vous ai posée la dernière fois était en lien avec les permis de pêche au crabe des neiges que ma région perd, surtout dans la zone 12. Ce sont des permis qui, comme vous le savez, sont très importants pour nos communautés. Ces permis ont une valeur extrêmement élevée. Malheureusement, les fils ou les filles des détenteurs de ces permis, les hommes de pont ou d'autres personnes ne peuvent parfois pas se procurer ces permis. Parfois aussi, c'est à cause des règles, par exemple les critères de résidence, qu'il y a d'une province à l'autre.

Je vous avais demandé s'il était possible de faire quelque chose avec les associations, par exemple avoir une espèce de table de travail. Est-ce qu'il y a eu du mouvement à propos de cette question? Encore une fois, on voit des permis qu'on est sur le point de perdre au profit de gens d'autres régions, à la suite de ventes qui sont parfois douteuses. Encore une fois, ce n'est pas dans l'esprit de la Loi sur les pêches. On doit garder ces permis adjacents à nos communautés.

J'aimerais savoir ce qu'il en est de cette question, madame la sous-ministre.

Kaili Levesque: Oui, en effet, en ce qui concerne la question des permis que vous soulevez, la directrice générale de la région est en train de regarder ça de près, de façon informelle, avant que des demandes soient reçues. Nous continuons aussi de travailler avec les associations sur les questions relatives à la mise en œuvre des règlements qui protègent non seulement la relève, mais aussi le modèle du propriétaire exploitant. Je comprends l'angle particulier des retombées économiques dans votre région...

Serge Cormier: Je ne veux pas vous interrompre, madame la sous-ministre, mais est-ce que votre ministère est prêt à mettre en place un genre de petit groupe de travail, en collaboration avec la province du Nouveau-Brunswick? En effet, les provinces aussi sont responsables de ces permis et de ces aspects économiques. Est-ce que votre ministère est prêt à mettre quelque chose en place au moins pour étudier ce qui se passe présentement dans le cas des permis de pêche que nos régions perdent au profit de gens de l'extérieur, le tout se faisant parfois de façon très facile, ce qui a un impact démesuré sur l'économie de nos régions? Est-ce que votre ministère est au moins prêt à se pencher sur cette question le plus rapidement possible?

Kaili Levesque: Oui, nous sommes prêts à nous pencher sur cette question. Comme je l'ai dit, nous regardons déjà ça de façon quotidienne.

Serge Cormier: Parfait.

Kaili Levesque: En ce qui concerne un groupe de travail ou quelque chose du genre, je vais vous fournir une réponse par écrit plus tard, parce que ce n'est pas juste nous qui sommes impliqués.

Serge Cormier: Parfait, je vous remercie.

J'ai une dernière question à vous poser. Je pense qu'il me reste quelques secondes ou une minute pour le faire.

Une autre question que j'ai abordée avec vous et que le Comité a étudiée lors d'études précédentes est celle de la pêche à la crevette. Vous savez que c'est très difficile. Le stock de la crevette est à la baisse depuis quelques années déjà. Il y a des pêcheurs qui ont été obligés de vendre leur permis ou de complètement laisser la pêche.

On a quand même alloué une part de 10 % de la ressource du poisson rouge aux crevettiers. Les 60 % qui ont été alloués aux grosses flottilles n'ont pas été pêchés du tout dans les deux dernières années.

Est-ce que votre ministère est prêt à regarder, encore une fois, la possibilité d'avoir un partage peut-être plus équitable en allouant des quotas à d'autres flottilles, pour qu'on puisse leur permettre de survivre? Il y a des flottilles qui ne pêchent pas cette ressource présentement. La ressource est disponible. Est-ce que vous pourriez vous pencher sur cette question?

• (1220)

Kaili Levesque: On va s'y pencher par l'entremise du comité consultatif. Je comprends aussi qu'il y a des problèmes concernant l'accès au marché. C'est un nouveau produit en développement destiné à certains transformateurs, entre autres. Cependant, oui, tout à fait, on s'engage à regarder ça par l'entremise du comité sur le poisson rouge. On va se pencher sur toute la gamme des recommandations possibles.

Serge Cormier: Merci, madame la sous-ministre.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Cormier.

Monsieur Deschênes, vous avez la parole pour six minutes.

Alexis Deschênes: Merci, monsieur le président.

Bonjour à toutes et à tous.

Je veux discuter du processus décisionnel pour la phase 2 des permis exploratoires de pêche au homard.

Madame la sous-ministre, vous avez dit que vous étiez en train de faire des analyses, mais j'aimerais avoir plus de précisions. Où en est-on exactement? Je me doute que l'avis scientifique a dû être sorti. Est-ce que l'avis scientifique a déjà été envoyé?

Kaili Levesque: On continue à regarder ce qui serait possible en ce qui a trait aux permis. Vous avez raison sur le fait que les données ont été évaluées, mais, en ce qui concerne l'avis scientifique et ce que ça voudrait dire pour les permis subséquents, c'est encore à l'étude.

Alexis Deschênes: Les données proviennent des récoltes et de l'évaluation des stocks.

Kaili Levesque: Effectivement.

Alexis Deschênes: Là, on est plusieurs mois plus tard. Je comprends que la ministre va avoir une décision politique à prendre.

Cependant, pour ce qui est de la gestion des ressources halieutiques, est-ce que l'avis scientifique a été envoyé? C'est peut-être M. Williams qui pourrait me répondre.

[Traduction]

Todd Williams (directeur principal, Gestion des ressources – opérations, ministère des Pêches et des Océans): Non, l'avis scientifique n'a pas été envoyé. L'analyse des données recueillies a été effectuée. Les scientifiques évaluent les données. Nous allons fournir des recommandations à la ministre pour la saison prochaine après avoir mené des consultations supplémentaires et en suivant nos processus normaux du comité consultatif.

[Français]

Alexis Deschênes: Dans le fond, vous avez besoin de faire des consultations à propos des données scientifiques.

[Traduction]

Todd Williams: Les données sur le nombre de casiers et de débarquements ont été communiquées, mais, pour ce qui est des données scientifiques et de l'évaluation de ce que cela signifie pour l'avenir, nous attendons avec impatience de recevoir des conseils.

Notamment, ces prises n'ont pas eu d'incidence négative sur les pêches commerciales actives dans cette zone. Au contraire, en fait, les débarquements commerciaux continuent d'augmenter dans ces zones.

[Français]

Alexis Deschênes: Quelles sont les autres observations qu'on a faites?

Vous dites que, en ce qui concerne les captures, on voit que, généralement, les captures ont été bonnes. Sinon, quelles sont les autres observations qui vous ont été transmises par les scientifiques?

[Traduction]

Todd Williams: Bien sûr, nous regardons les débarquements, tout comme la capture par unité d'effort et d'autres indicateurs pouvant nous fournir davantage de données sur l'abondance du stock. Nous examinons évidemment aussi chaque zone. Il y a les zones 17, 18 et 19, et le débarquement varie selon la zone. Les scientifiques examineront ces données et nous fournirons des informations supplémentaires.

[Français]

Alexis Deschênes: Les données sont déjà colligées, monsieur Williams. Êtes-vous en train d'aller chercher d'autres données?

[Traduction]

Todd Williams: Oui, bien sûr. Nous recueillons des données sur les débarquements au fur et à mesure que la pêche progresse. Cela a été comptabilisé vers la fin de la saison. Nous avons des données sur chaque zone et sur le nombre de homards qui ont été débarqués dans chacune des zones où il y a un permis. Cela varie entre les zones et même à l'intérieur d'une zone. Il reste à examiner d'autres analyses scientifiques, puis nous allons présenter une recommandation à la ministre.

[Français]

Alexis Deschênes: Qu'est-ce qui manque? Ça fait déjà plusieurs semaines qu'on attend et la saison de pêche au homard est dans trois mois. Il y a des gens qui attendent de savoir s'ils vont y aller ou non. À tout le moins, ce serait bien de leur donner un peu de prévisibilité, parce que, si jamais on déclenchait la phase 2, ces gens auraient besoin de se préparer.

Je comprends qu'il peut y avoir des consultations. Cependant, sur le plan scientifique, qu'est-ce qui manque?

• (1225)

Kaili Levesque: Comme l'a dit M. Williams, c'est la question de l'analyse des données pour montrer ce que ça veut dire en matière de gestion. On prend les données concernant les débarquements eux-mêmes, les stocks et la capture par unité d'effort, et on regarde ce que ça veut dire en fait de recommandations à faire à la ministre, non seulement pour le total autorisé des captures pour l'année suivante, mais aussi pour les mesures de gestion dans les zones en question afin que les pêches exploratoires ne nuisent pas aux pêches existantes et que les effets soient essentiellement juxtaposés.

Alexis Deschênes: Je comprends donc que, en ce qui concerne la gestion des pêches, il y a une décision à prendre. Sur le plan scientifique, qu'est-ce que ça dit à cet égard? Est-ce qu'il y a suffisamment de ressources de homards pour ouvrir la phase 2?

Kaili Levesque: Il y a eu de bonnes retombées jusqu'à maintenant. Comme le disait M. Williams, nous sommes optimistes, selon ce que nous avons vu.

Maintenant, qu'est-ce que ça veut dire ou comment est-ce que ça se traduit du point de vue des recommandations pour les mesures de gestion? C'est en plein ça, la conclusion de l'analyse scientifique. C'est pour les interactions de toute la zone, et non juste pour les pêches exploratoires qui ont été ciblées.

Alexis Deschênes: De quelle nature sont les interactions?

Kaili Levesque: Nous voulons nous assurer que les débarquements faits dans les zones exploratoires ne nuisent pas aux prises commerciales en région, comme le disait M. Williams.

Alexis Deschênes: C'est ça que je veux comprendre, madame Levesque. Si je comprends bien, vos scientifiques vous disent que ça va et qu'on pourrait ouvrir une phase 2.

Kaili Levesque: Ils se sont prononcés.

Alexis Deschênes: Là, vous êtes à l'étape où vous vous demandez s'il s'agit d'un problème pour les autres pêcheurs et si vous avez les capacités de transformation, n'est-ce pas?

Kaili Levesque: Les scientifiques ne se sont pas encore prononcés à cet égard. Ils sont encore en train de finaliser l'analyse, comme le disait M. Williams.

Alexis Deschênes: Quand va-t-on prendre une décision?

[Traduction]

Todd Williams: Je crois que la décision sera prise sous peu et qu'elle sera fondée sur l'avis des scientifiques et des consultations auprès des pêcheurs.

[Français]

Kaili Levesque: Un comité scientifique se réunira prochainement, soit les 24 et 27 février. Il s'agit du Secrétariat canadien des avis scientifiques, ou SCAS. C'est lui qui verra les recommandations.

Le président: Merci beaucoup pour ça.

Merci, monsieur Deschênes.

[Traduction]

C'est maintenant au tour de M. Small; vous avez cinq minutes.

Clifford Small: Merci, monsieur le président.

Ma question concerne le maquereau.

Plus tôt, M. Connors a posé à la ministre une question sur la possibilité de la réouverture de la pêche au maquereau en 2026, et elle a parlé des données scientifiques provenant de l'industrie de la pêche qui sont en cours d'analyse et sur lesquelles elle fonderait sa décision.

Monsieur Williams, pourriez-vous nous donner un exemple d'un type de données que vous analysez présentement?

Todd Williams: Voulez-vous dire en ce qui concerne, par exemple, l'échantillonnage des œufs, étudié par les scientifiques?

Clifford Small: Je veux dire le type de données scientifiques que les pêcheurs ont communiquées à votre ministère. Pourriez-vous nous donner un exemple du type de données que vous analysez présentement?

Todd Williams: Certainement, les pêcheurs ont communiqué avec nous, et le comité consultatif tiendra une réunion dans trois semaines. Ils ont communiqué avec nous et nous ont dit que, selon leurs observations et ce qu'ils ont vu à l'intérieur et autour...

Clifford Small: Non, vous attendiez que l'industrie vous fournisse des données scientifiques, et la ministre a confirmé plus tôt, ce matin, que son ministère les analyse présentement. Quel type de données scientifiques l'industrie de la pêche a-t-elle recueillies sur le maquereau, et de quelle façon ces données sont-elles analysées présentement?

Todd Williams: Je sais que l'industrie participe très activement à l'échantillonnage des œufs...

Clifford Small: De quel type de données scientifiques la ministre parlait-elle?

Todd Williams: Je crois qu'elle parlait de notre travail collaboratif avec les parties prenantes en ce qui concerne les œufs...

Clifford Small: Non, l'industrie de la pêche vous aurait fourni quel type de données?

Todd Williams: Une partie de son travail est liée à l'échantillonnage des œufs. Nous récoltons des échantillons d'œuf...

Clifford Small: Avec tout le respect que je vous dois, je crois que c'est votre recherche scientifique...

Todd Williams: ... en collaboration avec l'industrie.

Clifford Small: ... qui recueille les données sur les œufs et les larves.

Quel type de données l'industrie de la pêche vous a-t-elle fournies, quelles données analysez-vous présentement?

Todd Williams: Honnêtement, je ne sais pas. Je n'ai pas vu que ces données ont été présentées. J'ai bien hâte d'en discuter.

• (1230)

Clifford Small: En ont-ils soumis, d'ailleurs? La ministre nous a confirmé aujourd'hui que son ministère analysait les données fournies par l'industrie de la pêche. Je me demandais simplement de quel type de données il s'agissait.

Todd Williams: Encore une fois, cela pourrait concerner les données qu'ils fournissent...

Clifford Small: Serait-il possible que l'industrie de la pêche n'ait fourni aucune donnée et que la ministre ait parlé à tort et à travers à ce sujet?

Todd Williams: Encore une fois, j'ai hâte d'entendre les points de vue des intervenants, dans trois semaines. Je sais également que la ministre participe à de nombreuses conversations avec les intervenants, qui lui fournissent, à elle ainsi qu'à son cabinet, des informations dont nous ne disposons pas.

Clifford Small: D'après mes conversations avec eux, les intervenants de l'industrie de la pêche n'ont fourni aucune donnée scientifique réelle, parce qu'ils n'ont collecté aucune donnée, et on ne leur a pas demandé de collecter d'autres données que les échantillons qu'ils devaient collecter pour votre compte, ce qui fait que ce sont vos données, et non pas les leurs.

Pensez-vous qu'il est juste de comparaître devant le Comité et de dire aux représentants élus des collectivités côtières que les données fournies par les pêcheurs — des données scientifiques demandées par leurs représentants de l'industrie de la pêche — étaient en cours d'analyse, alors qu'aucun travail de ce type n'avait été effectué?

Todd Williams: Je suis ici pour vous donner les meilleurs conseils possible à partir des informations que nous recevons. Nous attendons avec impatience d'en apprendre plus de l'industrie et des intervenants. Ils participent beaucoup à nos travaux scientifiques et il s'agit d'un effort collaboratif. Les données scientifiques et les échantillons qu'ils fournissent sont importants...

Clifford Small: Mais ces échantillons sont vos données scientifiques.

Todd Williams: C'est en collaboration avec l'industrie.

Clifford Small: D'accord. Merci.

Nous sommes venus ici aujourd'hui pour consacrer deux heures du temps précieux du Comité à analyser la décision de privatiser l'Office de commercialisation du poisson d'eau. C'est très déconcertant de venir ici et de voir la ministre si mal préparée. Comment cela a-t-il pu arriver? Comment a-t-elle pu venir ici si mal préparée et ne même pas mentionner l'objet de la réunion? Pas un seul mot de sa déclaration liminaire ne concernait l'objet de la réunion. Comment est-ce possible?

Quelqu'un aimerait-il répondre? Madame la sous-ministre?

Kaili Levesque: Nous communiquons régulièrement avec la ministre pour la tenir au courant de l'état d'avancement du processus de cession de l'OCPED. Je me ferai un plaisir de fournir au Comité plus de détails sur les objectifs stratégiques et sur les engagements qui nous ont menés là où nous en sommes aujourd'hui dans le processus.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Small.

C'est maintenant au tour de M. Morrissey, pour cinq minutes.

Robert Morrissey: Merci, monsieur le président.

Avant de commencer mes questions, je tiens à vous informer que je proposerai une motion concernant la question du maquereau, soulevée par les pêcheurs. Je vous la remettrai aujourd'hui. Elle aborde bon nombre des questions évoquées par le député au sujet de la contribution des pêcheurs par rapport aux données scienti-

fiques du ministère. Je vous la remettrai par écrit avant la fin de la réunion.

J'aimerais revenir à l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce.

Je m'adresse aux responsables financiers; concernant le processus de cession que vous suivez ici, depuis combien de temps le ministère cède-t-il divers actifs? Le fait-il depuis toujours?

Kaili Levesque: En tant que société d'État autonome, l'OCPED gère et achète ses actifs depuis 1969, année de sa création, mais le ministère joue un rôle de supervision à cet égard. Nous sommes responsables. Évidemment, la ministre a une responsabilité, et le ministère élabore un plan d'entreprise annuel.

Robert Morrissey: C'est un processus public. Un avis a été donné, et cela était l'aboutissement de la consultation des pêcheurs concernés et des provinces, qui, selon vos réponses précédentes, ont tous approuvé les mesures prises par le ministère pour se défaire de cette société. Avec la cession des actifs, certains voudraient nous faire croire qu'il y a là un dessein caché. À quelle fréquence le ministère cède-t-il des actifs?

Kaili Levesque: Nous avons un processus à suivre pour, disons, les actifs communs que nous cédon. Pour un véhicule qui n'est plus utilisé ou quelque chose du genre, nous avons une procédure très claire...

• (1235)

Robert Morrissey: Cela a-t-il été constant au cours des 10, 20 ou 30 dernières années?

Kaili Levesque: Effectivement.

Robert Morrissey: Alors, vous suivez le processus qui a été approuvé par les gouvernements successifs.

Kaili Levesque: En fait, le processus dont nous parlons ici a été élaboré avec plus de rigueur, en raison de l'indépendance qui prévaut ici, et afin de protéger non seulement la société d'État, mais aussi le soumissionnaire.

Robert Morrissey: Soyons clairs. Ce processus de cession est en place depuis longtemps au sein du ministère. Il vise à garantir la protection des contribuables et à assurer un processus équitable et une diligence raisonnable. Établissons clairement ce point particulier.

Madame la sous-ministre, je voudrais revenir sur une question — puisque les agents d'application de la loi et le personnel de la protection sont présents aujourd'hui — qui renvoie à une étude antérieure menée par le Comité. Nous avons entendu le témoignage de la directrice des poursuites pénales. Je lui avais posé des questions précises et directes. Elle ne m'avait pas répondu. Elle avait éludé mes questions, ce qui m'avait ennuyé.

Cela concernait — et j'ai été très précis — les homards femelles porteuses d'œufs, qui constituent la base de la pêche au homard sur la côte Est. Serait-il illégal de pêcher ces homards, que ce soit dans le cadre d'une pêche commerciale, rituelle ou de subsistance convenable?

Pourriez-vous faire part au Comité du point de vue du ministère? J'espère que la possession d'un homard tel que je l'ai décrit serait jugée illégale et que le ministère engagerait des poursuites ou insisterait pour que des poursuites soient engagées en conséquence.

Doug Wentzell (directeur général régional, Région des maritimes, ministère des Pêches et des Océans): Je crois que cela a été discuté pendant la réunion du Comité, plus tôt aujourd'hui. Les agents des pêches veillent au respect des conditions de permis et de la réglementation. Si quelque chose est interdit ou non autorisé par les conditions de permis, les agents des pêches interviendront sans hésiter.

Robert Morrissey: [Difficultés techniques] les homards femelles dans les conditions d'un permis quelconque?

Doug Wentzell: Absolument.

Robert Morrissey: Alors, en aucun cas...

Doug Wentzell: Les agents des pêches veillent au respect de la réglementation...

Robert Morrissey: ... un homard tel que je l'ai décrit pourrait légalement être pêché, par n'importe qui, en vertu d'un accord avec le MPO.

Doug Wentzell: C'est exact.

Robert Morrissey: Quel est l'intermédiaire entre le MPO et les poursuites pénales? La directrice avait clairement éludé ma question très précise.

Doug Wentzell: Je ne peux pas parler au nom du Service des poursuites pénales du Canada, mais je peux parler au nom de la protection et de la conservation.

Nos agents des pêches sont très rigoureux lorsqu'ils présentent des dossiers et réunissent les preuves. S'il y a une infraction à la Loi sur les pêches, ils la signaleront.

Robert Morrissey: Merci.

Il y avait...

Le président: J'ai peur de devoir vous interrompre, monsieur Morrissey. Nous avons dépassé le temps imparti.

[Français]

Monsieur Deschênes, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Alexis Deschênes: Merci, monsieur le président.

Je veux revenir sur le dossier du saumon de l'Atlantique.

La Fédération québécoise pour le saumon atlantique a demandé qu'une directive soit donnée aux agents des pêches dans le secteur du détroit de Belle Isle afin qu'ils puissent récupérer des prises accidentelles de petits saumoneaux ou madeleineaux et mener des tests scientifiques.

Est-il possible que le ministère donne une telle directive?

Kaili Levesque: Je ne connais pas la proposition précise à laquelle vous faites allusion, mais ça nous fera plaisir de faire un suivi. Il est toujours possible de faire des projets scientifiques collaboratifs, entre autres. Nous avons déjà fait des investissements en région concernant la population de saumon atlantique, et nous sommes toujours prêts à considérer des choses qui sont de l'ordre du possible.

Alexis Deschênes: Je comprends que vous n'étiez pas là, mais il y a peut-être des gens ici qui en ont eu vent, vu qu'il s'agit d'une demande qui a été faite l'année dernière.

Kaili Levesque: Nous allons vous répondre par écrit, parce que les gens qui sont ici n'ont pas cette information. Il se peut que les

conversations aient eu lieu en région. Je ne veux pas du tout parler au nom de mes collègues.

Alexis Deschênes: D'accord.

En théorie, est-il possible que le ministère envoie aux agents des pêches une directive afin qu'ils récupèrent les prises accidentelles et qu'ils les remettent à la Fédération pour qu'elle puisse faire des tests scientifiques?

• (1240)

Kaili Levesque: En effet, c'est possible. Nos agents des pêches ont plusieurs responsabilités, comme vous le savez. C'est donc aussi une question de fardeau opérationnel. Il faudrait vérifier si c'est quelque chose qu'ils peuvent faire dans leur quotidien. C'est la raison pour laquelle je ne vais pas me prononcer là-dessus. Cependant, il est tout à fait possible d'ouvrir le dialogue.

Alexis Deschênes: D'accord.

J'aimerais aborder un dernier élément relatif à l'application de la loi. Ça fait un peu suite aux questions de mon collègue M. Morrissey.

Au Comité permanent des pêches et des océans, nous avons entendu le directeur responsable de l'application de la loi dire qu'avant de porter une accusation, si la personne fait partie des Premières Nations, on n'a pas besoin de demander l'autorisation du conseil de bande. Cependant, lorsqu'il a dit ça, un agent des pêches qui était présent a dit que, au contraire, c'était le cas.

Est-ce qu'on a fait du ménage dans les directives? Est-ce que des directives plus claires ont été envoyées depuis son passage devant le Comité?

Kaili Levesque: Comme on l'a dit la dernière fois que je suis venue ici, il y a un continuum d'outils. Il y a entre autres des mesures de justice réparatrice auxquelles on peut avoir recours. Dans ce cas, il y a une interaction avec le conseil de bande de la Première Nation concernée, effectivement. Je ne mets aucunement en question les commentaires de M. Wentzell. Cependant, ça ne veut pas dire que le dossier n'est pas envoyé au Service des poursuites pénales du Canada. Chaque dossier y est envoyé, sans exception.

Alors, il n'y a pas de directives contraires, c'est juste qu'il y a plusieurs outils dans la boîte à outils auxquels on peut avoir recours, y compris un processus de justice réparatrice. Je pense que c'est à ça qu'il faisait allusion, mais, encore une fois, je ne veux pas du tout parler pour l'agent qui était ici.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Deschênes.

[Traduction]

C'est maintenant au tour de M. Gunn pour cinq minutes, s'il vous plaît.

Aaron Gunn: Merci, monsieur le président.

J'ai une question concernant le processus d'appel d'offres pour l'OCPED. Les appels d'offres étaient-ils basés uniquement sur la meilleure offre pour les contribuables ou sur l'offre la plus élevée, ou est-ce que d'autres considérations monétaires étaient prises en compte?

Kaili Levesque: Divers critères ont été pris en compte dans l'appel d'offres, y compris des questions relatives à l'accès au marché des régions rurales, isolées et autochtones.

Aaron Gunn: Les soumissions étaient-elles réservées aux entreprises canadiennes? Non?

En ce qui concerne le financement des capacités, dont on a parlé, je crois que la ministre a mentionné que certaines organisations ont pu accéder à un financement de capacités qui faciliterait leur participation au processus d'appel d'offres. Ce financement des capacités était-il destiné — juste pour que ce soit clair — à la participation du processus d'appel d'offres ou au financement des soumissions elles-mêmes?

Kaili Levesque: C'est une excellente question.

Il visait à renforcer les capacités de ceux qui voulaient participer au processus... participer, par exemple, à la vérification préalable des données. Prenons les types; nous avons collaboré activement avec l'industrie, et l'une des principales choses que nous avons entendues était que les pêcheurs indépendants n'avaient pas les ressources financières nécessaires pour aménager ne serait-ce qu'une salle de données, par exemple, pour comprendre à quoi ils avaient affaire et quelles capacités seraient nécessaires pour participer à un processus commercial de cette nature.

Aaron Gunn: Ce n'était pas pour financer les soumissions.

Kaili Levesque: Non.

Aaron Gunn: Le financement des capacités prenait-il la forme de subventions ou de prêts?

Kaili Levesque: Il s'agissait de subventions.

Aaron Gunn: Savez-vous combien le gouvernement a dépensé au total pour financer le renforcement des capacités des divers soumissionnaires?

Kaili Levesque: Pas à l'heure actuelle, mais nous pourrions vous répondre une fois que le processus aura abouti.

Aaron Gunn: Il me reste deux ou trois autres questions.

Vous avez dit qu'il y avait un soumissionnaire privilégié. Quels éléments de son offre lui ont permis d'être le soumissionnaire privilégié par rapport à ce qui a été révélé de manière informelle au Comité, c'est-à-dire qu'il y avait plusieurs offres? Pourquoi avons-nous un soumissionnaire privilégié?

Kaili Levesque: Comme vous le faites remarquer à juste titre, la nature de ce processus a fait l'objet de spéculations publiques, et certains participants ont fait part de leur position dans le processus.

Le soumissionnaire retenu a été choisi sur la base de divers critères dans le cadre de ce processus indépendant. Nous avons travaillé avec un tiers, et le choix a été fait en fonction de critères qui permettaient d'évaluer tous les soumissionnaires de manière équitable. Tous ont reçu un financement des capacités afin de pouvoir présenter une offre qui répondait à tous ces éléments.

Aaron Gunn: Y a-t-il un classement, si l'accord avec ce soumissionnaire privilégié tombe à l'eau? Y a-t-il quelqu'un au deuxième ou au troisième rang sur la liste vers qui vous allez vous tourner?

Kaili Levesque: Si le soumissionnaire n'est pas retenu au terme de ce processus, nous devons revenir à l'étape où nous en sommes et formuler des recommandations sur les prochaines étapes à suivre à cet égard pour parvenir au meilleur résultat possible.

Aaron Gunn: Quand le gouvernement a décidé de se dessaisir de l'OCPED, a-t-il considéré que la meilleure solution pour les contribuables était de diviser, de démanteler l'OCPED en plusieurs entités et de les vendre séparément, plutôt que de le céder ensemble? Cette option a-t-elle été envisagée ou évaluée?

• (1245)

Niall O'Dea (sous-ministre adjoint principal, Politiques stratégiques, ministère des Pêches et des Océans): Toutes les possibilités de cession ont été envisagées quand on a informé la ministre et le gouvernement de la manière de procéder pour cet appel d'offres.

Aaron Gunn: C'était une considération.

Niall O'Dea: En effet, tout comme l'éventail complet des possibilités en ce qui concerne la suite des choses, avec l'office.

Aaron Gunn: Il semble que, en fournissant un financement des capacités — non pas seulement en démantelant une entité qui, à ce stade, perd de l'argent, en essayant de s'en dessaisir — les contribuables risquent d'avoir à payer la note pour que cette entité puisse continuer, dans une certaine mesure, à fonctionner.

Quelle en était la raison? Était-ce simplement parce que cela semblait être un maillon important de la chaîne d'approvisionnement pour certains pêcheurs?

Kaili Levesque: Si l'on examine l'approche recommandée et la situation finale, l'idée est qu'il reste intéressant d'avoir une approche concertée et coordonnée, qui maximise l'accès au marché pour les poissons des eaux intérieures. Il s'agit donc de réfléchir à des moyens de conserver cet espace commercial, tout en reconnaissant que le modèle n'est plus adapté à son objectif et ne répond plus aux besoins du marché.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Gunn.

Ensuite, pour cinq minutes, c'est au tour de M. Connors.

Paul Connors: Monsieur le président, je partagerai mon temps avec M. Morrissey.

Robert Morrissey: Merci, cher collègue.

Je reviens à ma question. Pêches et Océans Canada fixe les conditions d'octroi des permis pour toutes les espèces et tous les types de permis. Le ministère précise-t-il dans les conditions des permis, qu'il s'agisse de pêche commerciale, de pêche autochtone à des fins alimentaires ou rituelles ou de pêche pour une subsistance convenable, qu'il est illégal de vendre ou de débarquer des homards femelles porteuses d'œufs ainsi que des homards n'ayant pas la taille requise? Cela permet de protéger l'ensemble des pêcheries pour tous, tant pour les Premières Nations que pour les pêcheurs commerciaux.

Doug Wentzell: Sans avoir sous les yeux toutes les conditions d'octroi de permis pour les différentes collectivités, je peux confirmer que, globalement, toutes les mesures générales de conservation relatives à...

Robert Morrissey: Pas en général. Je veux parler des deux cas spécifiques que j'ai nommés.

Doug Wentzell: Encore une fois, je devrais vérifier les conditions de chaque permis, mais...

Robert Morrissey: Pourriez-vous confirmer cette information et la transmettre au Comité?

Doug Wentzell: Bien entendu, je peux faire cela.

Robert Morrissey: Si le ministère ne fait pas respecter ces conditions, il nuit à l'ensemble de la pêche sur la côte Est, principalement la pêche au homard. Je voudrais savoir clairement quelle orientation est donnée.

Monsieur le président, je cède le reste de mon temps de parole à mon collègue.

Paul Connors: Je vais poser une autre question à M. Williams au sujet du maquereau. Je suis heureux que mon collègue, M. Morrissey, présente une motion sur la pêche au maquereau.

Je crois comprendre qu'il existe un comité consultatif sur le maquereau, que la question a été analysée et que vous analysez les données soumises par les pêcheurs. On a demandé si des données avaient réellement été soumises.

Je voudrais être un peu plus précis en parlant des données relatives aux frayères ou au déplacement des frayères dû au changement climatique ou au réchauffement de l'eau. Comment ces données sont-elles prises en compte quand vous envisagez la pêche et sa réouverture?

Todd Williams: Nos scientifiques du ministère travaillent en étroite collaboration avec les intervenants et les pêcheurs pour récolter des échantillons de maquereau de l'Atlantique dans tout le Canada atlantique. Nous avons constaté ces dernières années que, dans cette région, il peut y avoir des populations très importantes dans certaines zones précises. C'est un poisson qui se déplace en bancs. Il s'agit d'une espèce migratrice qui se mélange à un contingent venant du Sud. Les scientifiques étudient ce phénomène. Nous avons constaté, notamment dans certaines régions de Terre-Neuve, que cette espèce — et cela ne concerne pas seulement le maquereau, mais aussi d'autres espèces — apparaît dans des zones où elle n'était pas présente avant.

C'est pourquoi il est si important pour le ministère de s'assurer que, quand nous menons des recherches scientifiques, celles-ci puissent faire l'objet d'un examen par les pairs, qu'il y ait une cohérence d'une année à l'autre dans les sites d'échantillonnage et que nous écoutions les pêcheurs pour être certains que, s'il y a un changement, nous saurons le détecter et y réagir. Tout cela sera pris en compte à mesure que nous avançons, que nous consultons et que nous nous préparons pour la prochaine saison.

• (1250)

Paul Connors: Quand je parle avec les pêcheurs, ils me disent qu'il y a un décalage de deux ans entre ce qu'ils observent et ce que montre la science. Y a-t-il un moyen de réduire ce décalage dans les données scientifiques de façon que ce que les pêcheurs observent dans l'eau correspond bien à ce que montre la science?

Todd Williams: Les pêcheurs et les autres intervenants nous disent qu'il peut y avoir une différence entre ce que nous lisons dans nos études scientifiques et celles examinées par les pairs, et ce qu'ils observent sur le terrain.

En ce qui concerne ce décalage temporel et la manière dont il peut être réduit, je crois que cela met en relief l'importance du processus de notre comité consultatif. Plus encore, cela témoigne de l'importance d'une bonne relation et d'une collaboration continues entre le ministère et les pêcheurs. Bien entendu, nous discutons avec les pêcheurs tout au long de l'année, et pas seulement une fois par an, afin de voir si nous passons à côté de quelque chose et si des travaux scientifiques supplémentaires sont nécessaires.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Connors.

Nous avons le temps de faire un troisième tour plus court. Ce sera quatre minutes, quatre minutes puis deux minutes, en commençant par M. Small, pour quatre minutes.

Clifford Small: Ma question s'adresse à la sous-ministre et concerne les estimations consignées dans les journaux de bord. Au cours de la dernière saison, nous avons constaté que, pour la pêche

à la morue du Nord, des pêcheurs ont été pénalisés pour avoir dépassé leurs estimations. Ils ont en fait reçu des amendes parce que leurs estimations n'étaient pas suffisamment proches de la réalité. Cela s'est produit alors qu'il leur restait en fait beaucoup de quotas pour la semaine. S'ils avaient dépassé leur quota, ils auraient eu le temps de rectifier le tir au cours de la semaine de pêche.

Votre ministère corrigera-t-il cela pour la saison à venir, ou cette injustice envers nos pêcheurs perdurera-t-elle?

Kaili Levesque: La précision des rapports dans les journaux de bord électroniques est fondamentale quand nous examinons les débouchés sur les marchés d'exportation, la certification MSC, etc. Nous travaillons main dans la main avec les pêcheurs, sur les quais, afin de nous assurer qu'ils disposent des outils adéquats pour établir leurs rapports, et, s'ils doivent apporter une correction, nous nous efforçons de trouver le moment opportun pour le faire.

Clifford Small: Il ne s'agissait pas des journaux de bord électroniques. Il s'agissait de la pêche à la morue du Nord, où les journaux de bord électroniques ne sont pas obligatoires.

Kaili Levesque: Je suis désolée.

Clifford Small: Il s'agissait des journaux de bord papier. Dans certains cas, le journal de bord a été confisqué, et le pêcheur n'avait plus de journal de bord pour déclarer ses prises et les enregistrer. Comme il avait été confisqué, il a dû cesser de pêcher.

Allez-vous corriger la situation pour la pêche à la morue du Nord au cours de la prochaine saison et laisser une estimation être une estimation?

Kaili Levesque: Nous travaillerons avec la région, sur le terrain, avec les pêcheurs et avec les organismes de conservation et de protection afin de nous assurer que les pêcheurs ont accès aux outils adéquats lorsqu'ils partent à la pêche, afin de maximiser leur temps sur l'eau et de maximiser leur total autorisé des captures.

Clifford Small: Dans un autre cas, les paramètres des prises accessoires sont très stricts. Selon certaines anecdotes, les niveaux de prises accessoires seraient supérieurs aux limites acceptables, et les pêcheurs seraient contraints de rejeter ces prises.

Connaissez-vous l'obligation de débarquement en vigueur dans l'Union européenne et au Royaume-Uni?

• (1255)

Kaili Levesque: Je ne connais pas bien les détails de l'obligation de débarquement, monsieur.

Clifford Small: En gros, si le poisson est remonté à bord d'un navire, il doit être débarqué; on n'a pas à le relâcher alors qu'il est gravement blessé, par exemple. La science ne voit même pas la réalité telle qu'elle est. Cela nuit considérablement à la projection de ce qui se trouve réellement dans l'océan et du taux de mortalité. Je suis abasourdi d'apprendre que votre ministère n'a pas étudié ce que les pays européens ont fait en matière d'obligation de débarquement des prises.

Kaili Levesque: Nous collaborons étroitement avec l'Union européenne sur diverses mesures, y compris les dernières exigences en matière de certification des captures. Je dis que je ne connais pas parfaitement les mesures, mais je suis persuadée que certains de mes collègues du ministère travaillent en étroite collaboration avec l'Union européenne pour les comprendre. Toutefois, il y a également des aspects scientifiques liés aux prises accessoires, si l'on pense au mélange des populations et aux stocks de référence que nous...

Clifford Small: Il y a ici un élément de conservation. Prenons l'exemple de la pêche au capelan.

Le président: Monsieur Small, j'ai bien peur de devoir vous interrompre. Nous avons dépassé le temps imparti.

C'est maintenant au tour de M. Cormier, pour quatre minutes.

[Français]

Serge Cormier: Merci beaucoup, monsieur le président.

Madame la sous-ministre, ma question s'adresse à vous ou à toute autre personne pouvant y répondre.

Tantôt, j'ai parlé de différents secteurs de pêche en disant que certains avaient des difficultés et que d'autres en avaient moins. Nous avons un problème concernant les baleines noires dans ma région, particulièrement dans la zone 12, mais nous avons aussi un problème concernant la pêche au crabe des neiges et au homard. Un événement survenu il y a deux ans a failli conduire à la fermeture complète de la pêche au homard. Nous avons réussi à faire comprendre à votre ministère que ce n'est pas quelque chose qu'on devrait faire.

En ce qui concerne les mesures relatives aux baleines noires, je sais que votre ministère travaille sur une stratégie liée aux engins de pêche sécuritaires pour les baleines pour éviter les empêtements de baleines noires.

Est-ce que cette stratégie est sur le point d'être dévoilée? Est-ce que vous avez une date à nous donner? Est-ce que vous avez communiqué aux différentes associations le moment où cette stratégie va être dévoilée?

Kaili Levesque: La stratégie est effectivement en voie d'être finalisée. Celle-ci reflète non seulement les diverses consultations avec les associations, mais elle s'appuie aussi directement sur les commentaires et sur l'expérience vécue. Dans votre région en particulier, il y a des associations qui ont vraiment été novatrices en ce qui a trait au déploiement des engins de pêche sécuritaires. Elles ont été directement informées de la stratégie.

Je dirais que nous sommes sur le point de finaliser cette stratégie. Nous avons hâte d'avancer sur ce point, étant donné son importance pour le secteur.

Serge Cormier: J'espère qu'il y aura une bonne communication entre votre ministère et les différentes associations, parce que certaines de ces associations ont justement un peu peur de se voir encore imposer des mesures supplémentaires. Comme vous l'avez dit, depuis 2018, nos pêcheurs ont été d'une force incroyable et d'une grande résilience grâce à de nouveaux équipements qu'ils ont développés grâce à de nouvelles technologies. Cependant, l'imposition de certaines mesures par lesquelles on les forcerait, par exemple, à pêcher seulement avec des équipements comme des trappes sans cordage ajouterait un stress supplémentaire sur l'industrie, et ce, avant que les baleines n'arrivent. J'espère donc que les gens de votre ministère ont une bonne communication avec l'industrie et qu'il va écouter ses préoccupations.

Ma deuxième question concerne davantage un suivi de la pêche à la crevette et des quotas qui n'ont pas été capturés par la flottille hauturière, c'est-à-dire les gros bateaux.

Tout à l'heure, vous avez parlé de la mise en marché, mais nous avons déjà fait ça, ces deux dernières années, dans le cadre d'un projet du fonds des pêches pour la flottille de crevette. Or, même si la flottille hauturière a obtenu 60 % du quota, elle ne le pêche pas

présentement. Ce sont les autres flottilles qui font ces tests de mise en marché pour elle.

Maintenant qu'on sait ça, n'y aurait-il pas moyen, en utilisant les allocations existantes, de transférer un quota supplémentaire à la flottille de crevettiers, étant donné leur situation extrêmement difficile? C'est probablement le seul moyen dont votre ministère dispose présentement pour aider les crevettiers.

Êtes-vous prêts à regarder la question de ces allocations pour qu'elles bénéficient à d'autres groupes dans d'autres secteurs de cette industrie?

● (1300)

Le président: Il n'y a du temps que pour une courte réponse.

Kaili Levesque: Nous nous basons sur la science, la conservation et des considérations socioéconomiques. Nous nous engageons à considérer la question, mais je ne peux pas confirmer davantage de choses.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Cormier.

Pour terminer, monsieur Deschênes, vous avez la parole pour deux minutes.

Alexis Deschênes: Merci, monsieur le président.

Madame Levesque, j'ai une question sur le fonds des pêches.

Rêvons un peu et considérons que le gouvernement annonce qu'il renfloue le Fonds des pêches du Québec. Si l'annonce survenait, quel serait le délai entre le jour de l'annonce et le jour où les fonds pourraient effectivement être attribués aux différentes associations qui l'attendent?

Kaili Levesque: Je me permets de rêver en couleur avec vous.

Une fois que l'annonce sera faite, nous allons devoir travailler immédiatement avec les provinces impliquées, à savoir le Québec, les provinces maritimes et la Colombie-Britannique, pour avancer le développement du programme, voir si les modalités du programme restent exactement les mêmes et voir si nous nous entendons sur autre chose, par exemple.

Il y a un processus de passage par le Conseil du Trésor, non seulement pour le fédéral, mais aussi pour chaque partenaire. Quand il est question de dépenser des fonds publics, il faut l'approbation du Conseil du Trésor pour s'assurer que tout est en bonne et due forme pour un programme qui fait des contributions directes et qui partage des fonds.

Nous sommes prêts. Nous travaillons pour comprendre où nous pourrions nous lancer, le cas échéant. Nous sommes présentement en attente, mais nous demeurons optimistes.

Alexis Deschênes: C'est bien, l'optimisme.

Si tout va bien, combien de mois devrait prendre le processus de négociation avec Québec, l'approbation par le Conseil du Trésor et l'établissement de nouveaux critères?

Kaili Levesque: La nouvelle année financière débute le 1^{er} avril 2026. Si tout va bien, nous ne parlons pas de plusieurs trimestres, mais d'un assez court terme. Nous considérons aussi l'inventaire de demandes que nous avons déjà reçues pour des projets, pour voir si ce sont des projets à revisiter. Nous pourrions donc le faire rapidement.

Alexis Deschênes: Selon votre échéancier, dans un bon scénario, de combien de mois parlons-nous? Parlons-nous d'à peu près trois mois?

Kaili Levesque: C'est à peu près ça, mais tout dépend des négociations. Je ne peux pas parler de ce que feront les provinces, mais, étant donné l'importance pour le secteur et le degré de priorité qui a été déterminé de façon unanime, je pense que tout le monde se penchera de façon acharnée sur la question.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Deschênes.

[Traduction]

Voilà, c'est tout pour notre deuxième groupe de témoins.

Je tiens à remercier tous nos témoins d'être venus aujourd'hui, en particulier Mme Levesque, qui est restée pendant les deux heures.

Notre prochaine réunion aura lieu mercredi, et nous poursuivrons notre étude sur la protection des milieux marins et côtiers. Je tiens simplement à signaler aux membres que nous devons discuter assez rapidement de ce que nous allons étudier après l'étude sur les zones de protection marine.

Cela étant dit, plaît-il au Comité de lever la séance?

Des députés: D'accord.

Le président: La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>